

PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL



Plan de gestion

2018
2022



Parc naturel
de la mer
de Corail



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Plan de gestion

2018
2022



Partie 1 6

MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE 8

- Historique du projet 9
- Rédaction du plan de gestion 12
- Structure du plan de gestion 14

LES OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION 16

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 18

- Contexte environnemental 18
- Contexte socio-économique 50
- Contexte institutionnel 68

Partie 2 72

UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ 74

- I Protéger les écosystèmes et leur connectivité 74
- II Protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices 78
- III Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel 80
- IV Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel 81

DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS 82

- V Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable 82
- VI Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats 84
- VII Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts 86
- VIII Se préparer aux usages futurs 86

UNE BONNE GOUVERNANCE 88

- IX Assurer le bon fonctionnement des instances du parc 88
- X Impliquer les populations 90
- XI Évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats 91
- XII Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens 92

UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE 94

- XIII Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux 95
- XIV Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail 96
- XV Prendre une pleine part dans les relations internationales 98

GLOSSAIRE 100

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES 103



Partie

MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE



MÉTHODOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE



HISTORIQUE DU PROJET

L'année 2008 marque l'émergence d'une conscience environnementale pour la protection du milieu marin avec l'inscription des lagons de Nouvelle-Calédonie et écosystèmes associés au patrimoine mondial de l'humanité. Les atolls d'Entrecasteaux, au nord de l'île de Bélep, font partie du bien en série inscrit en juillet 2008.

En 2010, les chefs d'État et présidents des pays et territoires membres du Forum des îles du Pacifique, dont la Nouvelle-Calédonie fait partie, ont tous ratifié le programme de travail du « Pacific Oceanscape » consistant à développer et mettre en œuvre la gestion durable et intégrée de l'espace marin à l'échelle de l'océan Pacifique.

Depuis lors, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est pleinement mobilisé pour que la Nouvelle-Calédonie se dote d'une politique intégrée afin de gérer les espaces marins placés sous sa responsabilité.

En 2010, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie ont signé un accord pour coordonner leurs efforts de gestion concernant la mer de Corail. La Nouvelle-Calédonie souhaite associer les trois autres États concernés que sont le Vanuatu, les îles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis 2014 au travers d'Oceania meeting. Elle a également fait part de son intention dans un courrier envoyé en octobre 2015 à ces trois pays.



Une convention de collaboration avec l'Agence des aires marines protégées est signée en octobre 2010. Elle permet la rédaction de l'Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, première synthèse des connaissances disponibles à l'échelle de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, sur la base desquelles sont proposées une première analyse et une première hiérarchisation des enjeux.

Sur la période 2010-2012, des partenariats ont pu être formalisés avec différents partenaires scientifiques et techniques (IFREMER, IRD, Université de la Nouvelle-Calédonie, Conservation International, The Pew Charitable Trusts).

Le 4 septembre 2012, à l'occasion de la réunion du Forum des îles du Pacifique aux îles Cook, la Nouvelle-Calédonie annonce l'intention de la Nouvelle-Calédonie de se doter d'un parc naturel couvrant tout son espace maritime. Sur cette impulsion politique, un comité de pilotage pour la gestion intégrée de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie se met en place, constitué des directions concernées du gouvernement et de ses partenaires, et la réunion de lancement du processus de gestion intégrée a lieu le 22 novembre 2012.

Entre novembre 2012 et avril 2014, deux réunions publiques sont tenues et le projet d'arrêt de création du parc naturel est présenté devant la Commission des ressources marines, devant le Sénat coutumier et devant le Comité consultatif de l'environnement.

En octobre 2013, la Nouvelle-Calédonie a par ailleurs signé un accord de coopération bilatérale avec les îles Cook, à Marseille, lors du Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). Cet accord consiste en un jumelage des aires marines protégées des deux collectivités et en un partage de compétences et d'expériences pour une meilleure gestion de leurs aires marines protégées.



Le 23 avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie adopte l'arrêté n° 2014-1063/GNC portant création d'une aire marine protégée de 1,3 million de kilomètres carrés, la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde : le parc naturel de la mer de Corail. Cet arrêté dote le parc naturel d'un comité de gestion comprenant quatre collèges équilibrés (institutions, coutumiers, socioprofessionnels et représentants de la société civile), qui doit élaborer et proposer pour approbation le plan de gestion du parc au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ce plan de gestion doit respecter huit orientations de gestion :

- mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie ;
- protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces les plus vulnérables, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du parc ;
- conforter la stratégie de surveillance du parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages ;
- améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations et par une capitalisation et une valorisation des données ;
- sensibiliser les Calédoniens aux enjeux de gestion de l'espace maritime et en faire connaître les richesses ;
- contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains ;
- contribuer au rayonnement et à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin ;
- s'appuyer sur la visibilité internationale du parc marin et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.



Un an plus tard, en mai 2015, un comité de gestion composé de trente-deux membres est formellement mis en place. Il peut créer autant que de besoin des groupes de travail en concertation avec les services du gouvernement et les différents partenaires techniques et scientifiques concernés.

Les travaux d'élaboration du plan de gestion ont été lancés le 28 mai 2015 lors de la réunion du premier comité de gestion du parc naturel.

Depuis sa création, le parc naturel fait l'objet d'attention particulière lors des différentes déclarations d'Oceania meeting.



Le parc a naturellement intégré « Big Ocean », le réseau international des aires marines protégées de grande dimension (supérieure à 300 000 km²). Le parc naturel de la mer de Corail offre à la Nouvelle-Calédonie une visibilité régionale et internationale et une voix dans des instances internationales. Au World Parks Congress de Sydney, ou encore au Sommet mondial sur le climat organisé à Paris en 2015 (COP21), le parc offre les moyens au pays de s'intégrer significativement aux débats concernant les enjeux écologiques majeurs du XXI^e siècle.

La Nouvelle-Calédonie a participé à la troisième édition de la conférence « Our Ocean », à Washington. Dans sa déclaration, elle a exprimé les ambitions du plan de gestion du parc naturel de la mer de Corail et a rappelé qu'elle était déterminée, avec l'aide des pays et territoires du Pacifique ainsi que des organisations régionales, à prendre une part décisive dans l'élaboration d'une politique de gestion durable de l'océan Pacifique.

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) salue la création du parc naturel de la mer de Corail qui devient la plus grande aire marine protégée du monde. Ce parc naturel apporte une contribution majeure à la protection internationale des océans et à l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi visant à préserver 10 % des océans de la planète.

Le plan de gestion du parc naturel s'inscrit pleinement dans le respect de la charte de l'environnement de 2004.

Rédaction du plan de gestion

L'arrêté du 23 avril 2014 créant le parc naturel de la mer de Corail indique, dans son article 3, qu'un plan de gestion intégrée du parc doit être présenté pour approbation au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois ans à compter de l'adoption du présent arrêté et, dans son article 4, que le parc est doté d'un comité de gestion qui élabore et propose le plan de gestion intégrée du parc.

Ce plan de gestion est le fruit d'un travail concerté entre les membres du comité de gestion (socioprofessionnels, représentants de la société civile, coutumiers, institutions), les scientifiques et le grand public.

Les travaux d'élaboration du plan de gestion ont été lancés le 28 mai 2015 lors de la réunion du premier comité de gestion du parc naturel.

Deux journées de formation à destination des membres du comité de gestion ont eu lieu les 23 juillet et 5 novembre 2015. Elles leur ont permis d'appréhender les enjeux du parc naturel de la mer de Corail grâce à des visites sur le terrain et à des échanges avec les parties prenantes.

Une journée de travail sur les finalités du parc a eu lieu le 15 août 2015. Elle a permis aux participants de s'imprégner des huit orientations de gestion de l'arrêté de création du

parc naturel et de définir quatre grandes finalités pour le parc naturel. Ces finalités sont devenues les chapitres du plan de gestion :

- un patrimoine naturel et culturel protégé ;
- des usages durables et responsables reconnus ;
- une bonne gouvernance fonctionnelle ;
- un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Le deuxième comité de gestion du 20 novembre 2015 a lancé les groupes de travail écosystémiques. Au total, vingt-trois réunions se sont tenues entre octobre 2015 et avril 2016 pour les quatre groupes de travail :

- écosystèmes coralliens et insulaires ;
- écosystèmes pélagiques ;
- écosystèmes profonds ;
- connectivité et transversalité.

Tous les membres du comité de gestion ainsi que des scientifiques et experts qualifiés ont été invités à participer aux groupes de travail de leur choix.

En se basant sur l'analyse stratégique régionale, les connaissances et l'expérience des scientifiques et des membres du comité de gestion, ces groupes de travail ont permis de faire ressortir des objectifs et actions illustratives pour chaque grand type d'écosystèmes du parc.



Premier comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail



Troisième comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail

Une période de mise en cohérence et de récolement des résultats des groupes de travail a ensuite eu lieu jusqu'en juin 2016.

Le troisième comité de gestion du 7 juillet 2016 a validé les chapitres et objectifs du plan de gestion du parc et a lancé la suite des travaux : la mise en place de groupes de travail pour chaque chapitre du plan de gestion. Ces quatre nouveaux groupes de travail se sont réunis de juillet à août 2016 et ont permis de préciser les objectifs du plan de gestion en proposant des sous-objectifs plus concrets.

L'atelier scientifique organisé en juillet 2016 a regroupé des scientifiques locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Cet événement a permis d'obtenir une expertise scientifique concertée sur le premier projet de plan de gestion du parc naturel et de proposer des pistes pour l'établissement d'un premier agenda scientifique pour le parc, conformément aux besoins identifiés par le bureau et aux objectifs identifiés par les groupes de travail.

Le quatrième comité de gestion du 20 décembre 2016 a validé la structure complète du plan de gestion : chapitres, objectifs et sous-objectifs.

L'opération « Parc naturel de la mer de Corail : les Calédoniens ont la parole » qui s'est déroulée pendant tout le mois

de février 2017 a permis au grand public de s'exprimer sur le projet de plan de gestion qui avait été présenté au quatrième comité de gestion. 19 rencontres publiques ont été organisées dans toute la Nouvelle-Calédonie. Les participants aux rencontres pouvaient remplir un questionnaire afin de donner leur avis sur le plan de gestion et faire part de leurs propositions d'amélioration. Ce document était également accessible via le site internet du parc naturel.

Le cinquième comité de gestion a validé l'intégration des propositions du grand public dans le plan de gestion du parc naturel.

Présentation pour approbation par le gouvernement le 19 mars 2018.

L'article 6 de l'arrêté de création du parc naturel indique que le secrétariat du comité de gestion est assuré par les Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie. Tout au long de la démarche, la direction des Affaires maritimes du gouvernement s'est assurée de la cohérence des résultats obtenus par les différents groupes de travail et a servi d'appui technique et méthodologique pour la rédaction du plan de gestion. Elle a également veillé à la participation du plus grand nombre de membres du comité de gestion et au respect du planning prévisionnel.



Structure du plan de gestion

Répondant aux huit orientations de gestion présentes dans l'arrêté de création du parc, le plan de gestion est structuré en quatre chapitres :

- un patrimoine naturel et culturel protégé ;
- des usages durables et responsables reconnus ;
- une bonne gouvernance ;
- un parc intégré à l'échelle locale, régionale et internationale.

Chaque chapitre est découpé en trois ou quatre objectifs, eux-mêmes précisés par plusieurs sous-objectifs. La réalisation des sous-objectifs pourra être mesurée par des indicateurs associés.

Un diagnostic sommaire de l'état des connaissances sur la géographie, l'environnement, le patrimoine culturel et les activités économiques est présenté en première partie du plan de gestion. Ce diagnostic est rédigé à partir de l'*Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie* réalisée en 2014 par l'Agence des aires marines protégées et mise à jour grâce aux résultats de campagnes scientifiques plus récentes.



LES OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION



CHAPITRE 1 UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ

Objectif 1

Protéger les écosystèmes et leur connectivité

- SsObj 1. Sanctuariser les récifs isolés
- SsObj 2. Limiter les impacts directs de l'homme sur une partie significative des écosystèmes
- SsObj 3. Garantir la connectivité entre les différents écosystèmes et zones remarquables du parc
- SsObj 4. Prévenir et lutter contre les espèces envahissantes

Objectif 2

Protéger les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices

- SsObj 5. Créer ou renforcer les statuts de protection de ces espèces et en suivre les effets
- SsObj 6. Protéger les habitats clés indispensables au cycle de vie de ces espèces
- SsObj 7. Porter une attention privilégiée aux espèces emblématiques du parc

Objectif 3

Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel

- SsObj 8. Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel immatériel
- SsObj 9. Recenser, identifier et spatialiser le patrimoine culturel matériel

Objectif 4

Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel

- SsObj 10. Préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel
- SsObj 11. Favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les populations locales
- SsObj 12. Encourager les projets de développement autour du patrimoine culturel

CHAPITRE 2 USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS

Objectif 5

Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable

- SsObj 13. Encadrer la fréquentation des particuliers
- SsObj 14. Labelliser la fréquentation des professionnels

Objectif 6

Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats

- SsObj 15. Accompagner et promouvoir notre modèle de pêche hauturière durable et responsable
- SsObj 16. Encadrer l'activité de pêche lagonaire
- SsObj 17. Encadrer l'activité de pêche récifale et profonde

Objectif 7

Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts

- SsObj 18. Adapter la circulation maritime aux enjeux
- SsObj 19. Prévenir les risques de pollution
- SsObj 20. Lutter contre les pollutions

Objectif 8

Se préparer aux usages futurs

- SsObj 21. Encadrer, accompagner et valoriser les activités de recherche et de prélèvement de matériel biologique au profit de la Nouvelle-Calédonie
- SsObj 22. Anticiper et lutter contre le changement climatique
- SsObj 23. Mieux comprendre les enjeux et les risques liés à l'exploration des ressources profondes avant d'envisager de nouvelles prospections ou explorations géologiques

CHAPITRE 3 UNE BONNE GOUVERNANCE

Objectif 9

Assurer le bon fonctionnement des instances du parc

- SsObj 24. Assurer la pérennité du parc
- SsObj 25. Favoriser l'implication des membres du comité de gestion
- SsObj 26. Évaluer la compatibilité des décisions avec les avis du comité de gestion

Objectif 10

Impliquer les populations

- SsObj 27. Faire connaître le parc en Nouvelle-Calédonie
- SsObj 28. Favoriser la gestion participative
- SsObj 29. Rendre l'information accessible

Objectif 11

Évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats

- SsObj 30. Évaluer la performance de la gestion du parc
- SsObj 31. Assurer la transparence et la lisibilité de la mise en œuvre du plan de gestion, de son efficacité et de ses résultats

Objectif 12

Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens

- SsObj 32. Organiser une surveillance et un suivi opérationnels efficaces
- SsObj 33. Déployer un large éventail de stratégies de recherche de financements
- SsObj 34. Améliorer les connaissances au service de la gestion

CHAPITRE 4 UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Objectif 13

Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux

- SsObj 35. Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie
- SsObj 36. Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation dans le parc et dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

Objectif 14

Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail

- SsObj 37. Rechercher la cohérence des mesures de gestion du parc avec les mesures de gestion des pays voisins
- SsObj 38. Rechercher la cohérence des mesures de suivi et d'évaluation du parc avec celles prises par les pays voisins

Objectif 15

Prendre une pleine part dans les relations internationales

- SsObj 39. Mutualiser et promouvoir les bonnes pratiques
- SsObj 40. Faire connaître et reconnaître le parc dans les instances internationales



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



- des rides volcaniques formées de monts sous-marins et guyots :
 - l'alignement des guyots de Lord Howe, correspondant à une chaîne volcanique de point chaud qui s'étend depuis le plateau de Chesterfield au nord jusqu'au banc Capel au sud,
 - l'alignement des monts sous-marins de Norfolk,
 - la ride des Loyauté dont l'origine est encore discutée ;
 - des bassins sédimentaires dont la croûte est de nature continentale : bassins de Nouvelle-Calédonie, de Fairway, de Lord Howe, des Loyauté, et des bassins plus profonds dont la croûte est de nature océanique : bassins nord et sud Fidjien, bassin d'Entrecasteaux et bassins nord et sud Loyauté ;
 - une fosse de subduction et l'arc volcanique actif associé dont font partie les îles de Matthew et Hunter ;
 - des monts sous-marins, les plus remarquables sont ceux des rides de Fairway, de Norfolk et des Loyauté, mais aussi des bassins nord et sud fidjiens et du bassin nord Loyauté.
- Des récifs coralliens se sont développés sur certaines structures, laissant apparaître des « îles éloignées » : îlots situés sur les plateaux de Chesterfield et Bellona, sur les atolls d'Entrecasteaux, sur les récifs Pétrie et de l'Astrolabe et îles Walpole, Matthew et Hunter.



Contexte environnemental

MILIEU PHYSIQUE

• Géographie

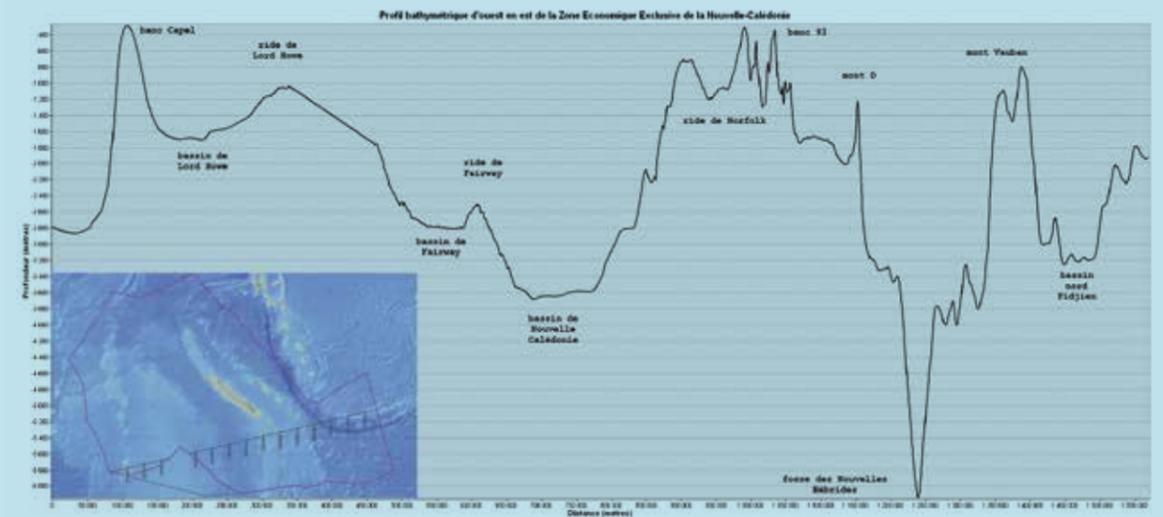
Le parc naturel de la mer de Corail de la Nouvelle-Calédonie comprend la zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Calédonie et les eaux territoriales et intérieures des « îles éloignées ». Il exclut donc les eaux territoriales et intérieures placées sous compétence provinciale.

Il s'étend sur 1 900 kilomètres au maximum d'est en ouest, 1 200 kilomètres du nord au sud et couvre une superficie de près de 1,3 million de kilomètre carrés. Le parc naturel de la mer de Corail de la Nouvelle-Calédonie fait partie de la « mer de Corail », vaste espace maritime défini d'un point de vue hydrographique comme bordé à l'ouest par l'Australie, au nord par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, à l'est par le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie.

• Géologie

Le plancher du parc naturel de la mer de Corail est structuré par :

- des rides continentales détachées de l'ancienne marge orientale du Gondwana :
 - la ride de Lord Howe qui s'étend du sud du banc de Landsdowne jusqu'en Nouvelle-Zélande,
 - la ride de Fairway s'achevant au nord par le banc de Landsdowne et le récif Néreus,
 - la ride de Norfolk qui comprend les atolls d'Entrecasteaux, la Grande Terre, son lagon, et quise prolonge jusqu'en Nouvelle-Zélande ;



Profil bathymétrique du parc naturel de la mer de Corail



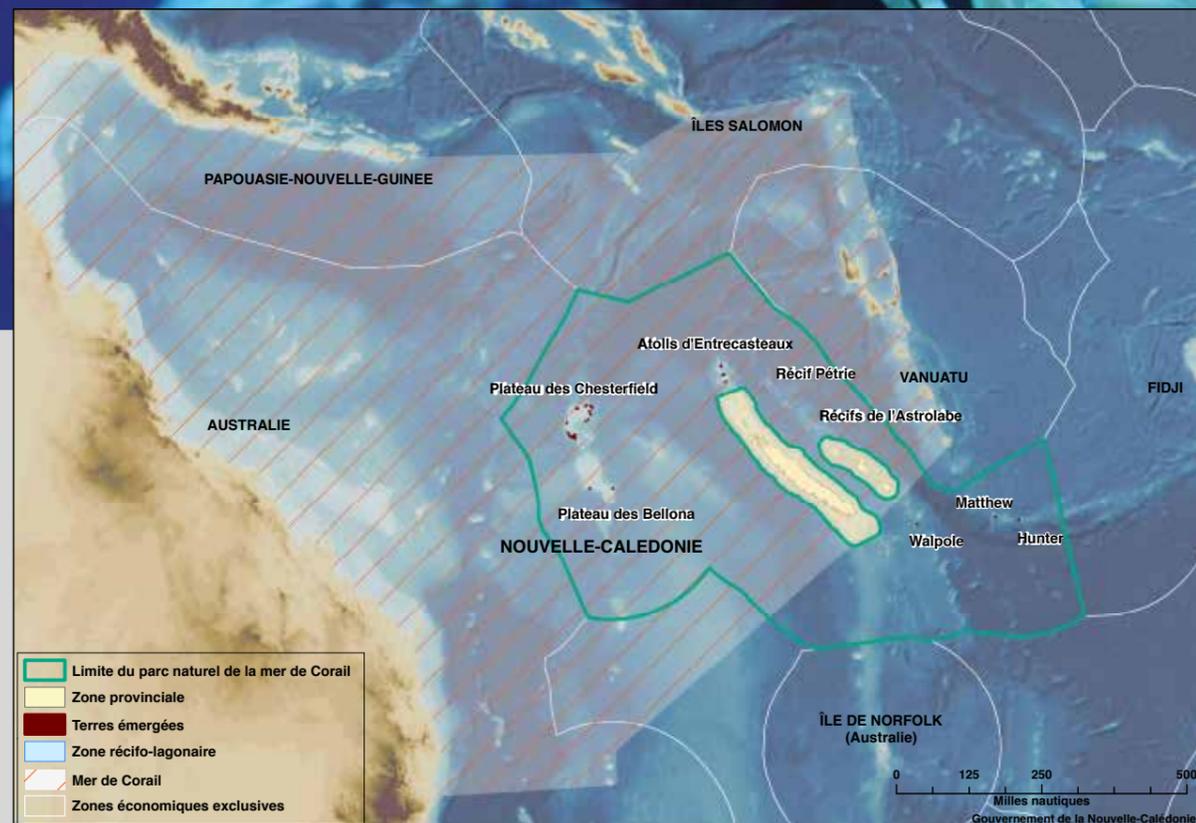
• Climat

Située juste au nord du tropique du Capricorne, la Nouvelle-Calédonie subit les influences tropicales et tempérées. Leurs effets sont toutefois limités par l'environnement maritime et la présence quasi permanente de l'alizé.

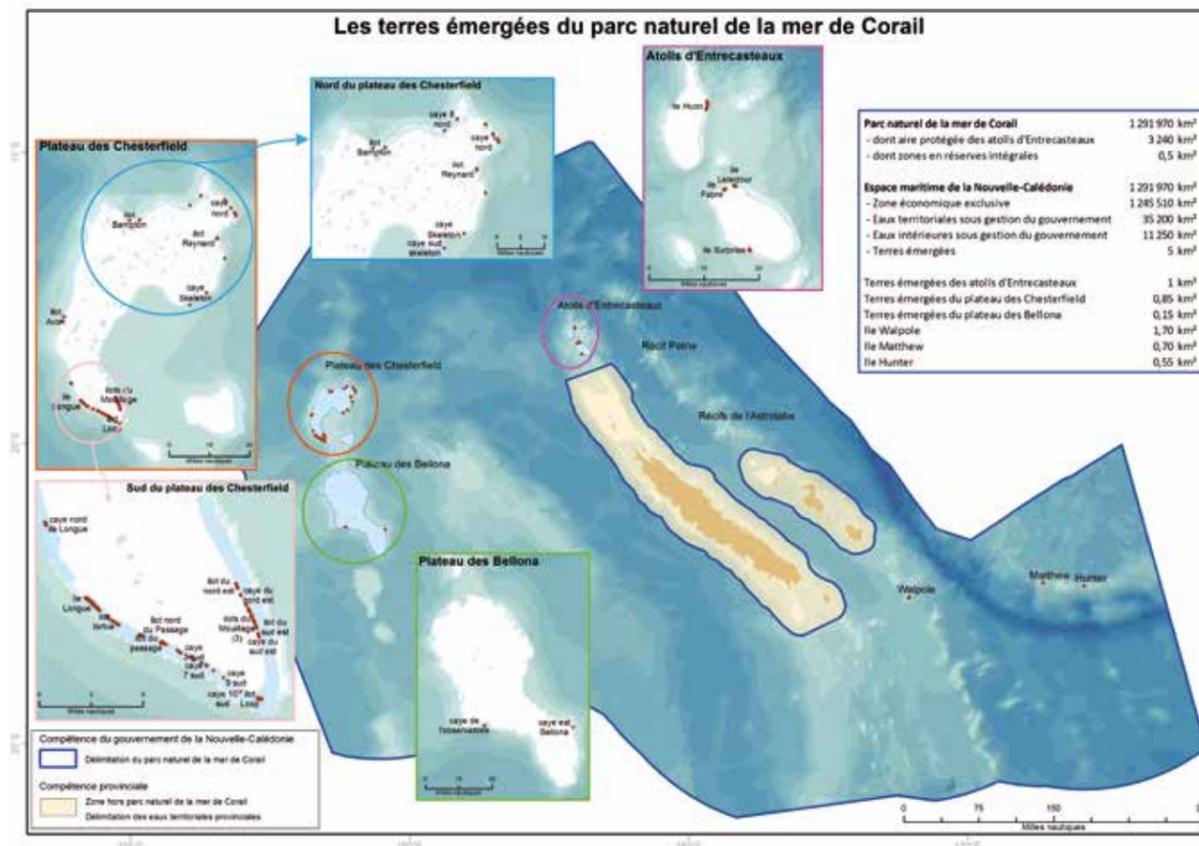
On distingue deux saisons principales :

- une saison chaude où l'influence tropicale est prédominante : les précipitations sont abondantes et les températures moyennes sont élevées ;
- une saison fraîche (de juin à septembre) où des épisodes perturbés (précipitations et parfois « coups d'ouest ») interrompent un temps généralement sec et frais avec des températures minimales relativement basses en certaines régions.

L'influence des phénomènes climatiques cycliques, saisonniers pluriannuels comme El Niño, ou sporadiques et violents comme les cyclones, modifie le contexte océanographique et atmosphérique de la région. Dans le Pacifique occidental, les températures de surface de l'océan sont ainsi plus fraîches que la normale pendant les événements El Niño et plus chaudes que la normale pendant les événements La Niña. La fréquence et l'intensité des cyclones apparaissent également plus élevées en période marquée par La Niña.



Mer de Corail et parc naturel de la mer de Corail



Détail des terres émergées situées dans le parc naturel de la mer de Corail

• Océanographie

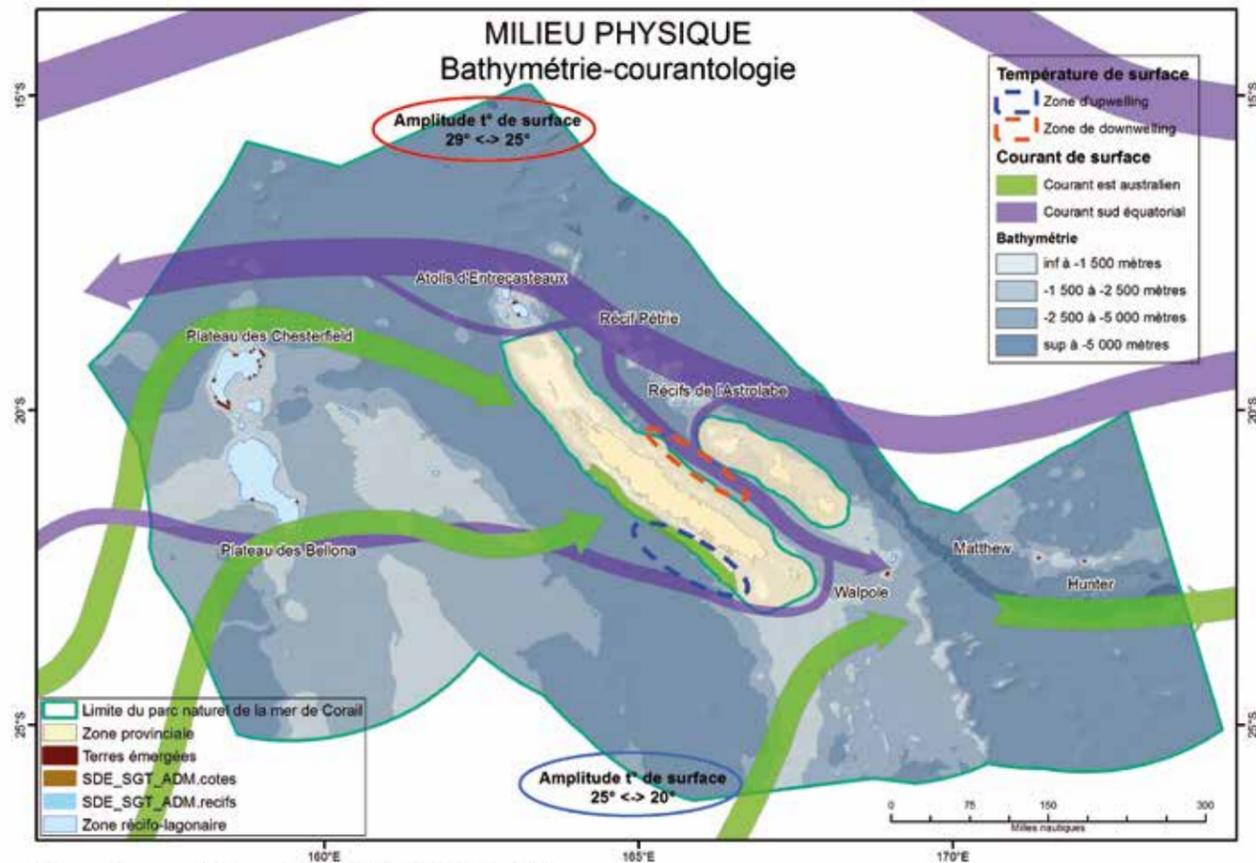
Les principaux courants dans l'océan Pacifique tropical sont issus des vents d'est qui sont à l'origine de courants allant vers l'ouest. Le courant sud-équatorial apporte de l'eau chaude et peu saline au nord du parc naturel de la mer de Corail. Le courant est australien donne naissance à un contre-courant à l'ouest et au sud de la Nouvelle-Calédonie, orienté vers l'est. Ce courant, composé d'eau froide et saline, atteint son maximum d'intensité à 50 mètres de profondeur.

Il existe un upwelling le long de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie pendant les mois de novembre à avril qui entraîne un refroidissement de la température de l'eau en surface, accompagné d'un apport important d'éléments nutritifs.

La concentration de chlorophylle a, et donc la productivité qui influence l'activité biologique, est alors augmentée. Un phénomène de downwelling serait également à noter sur la côte est.

La température moyenne de surface présente un gradient nord-sud très prononcé. Il existe également un contraste côte est/côte ouest.

Les caractéristiques de la salinité de surface sont similaires à celles de la température avec un gradient nord-sud dominant, mais également avec un gradient est-ouest important. Les salinités sont plus fortes à l'ouest de la Nouvelle-Calédonie.



Synthèse du milieu physique : bathymétrie et courantologie dans le parc naturel de la mer de Corail

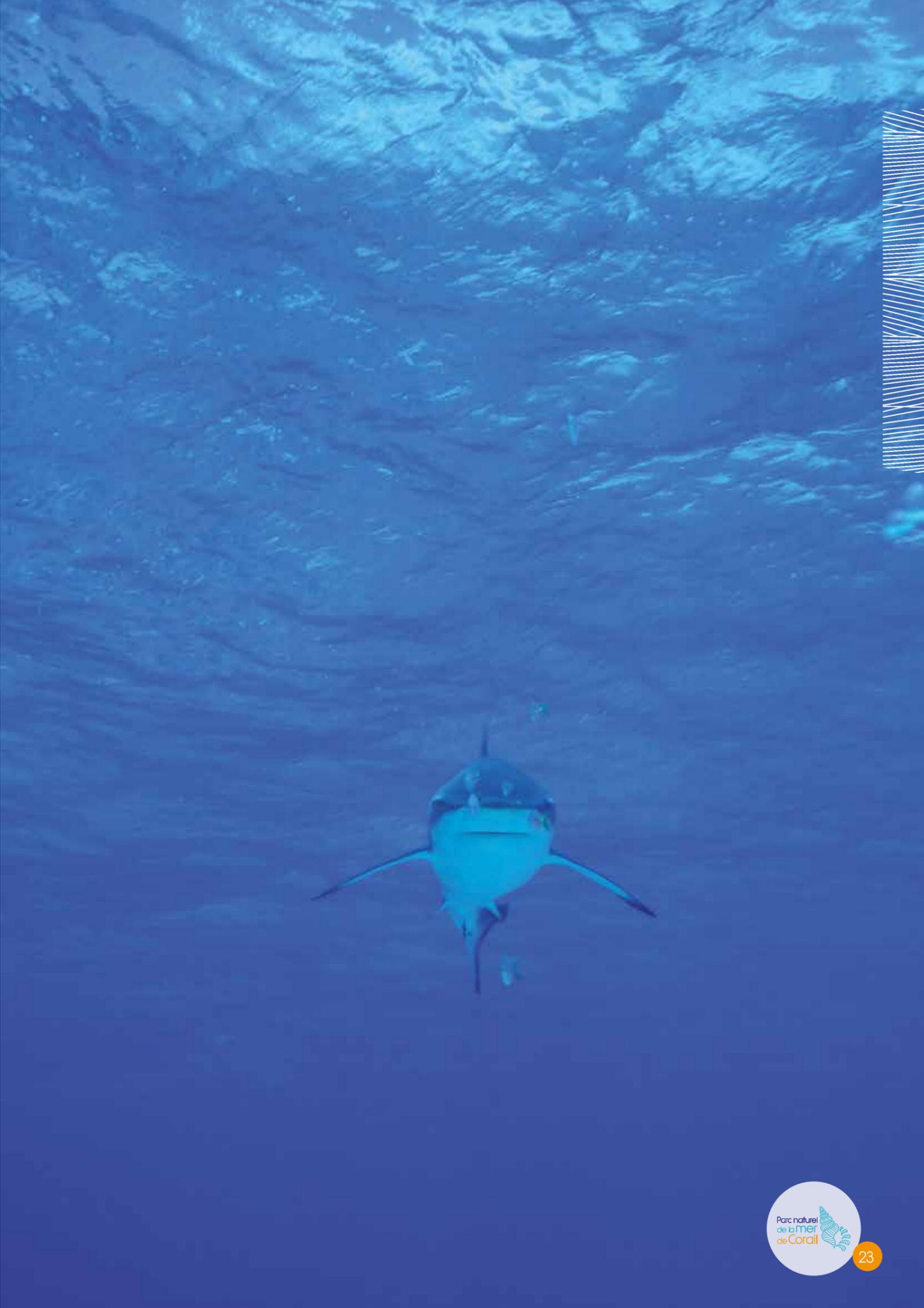
LES ÉCOSYSTÈMES PROFONDS

La connaissance actuelle des milieux profonds de Nouvelle-Calédonie provient essentiellement des campagnes menées par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à partir des années 1980. Les monts sous-marins sont les systèmes profonds les mieux étudiés. Les autres grands habitats, tels que les plaines sableuses abyssales et les pentes insulaires, ont fait l'objet de très peu d'investigations. Dans d'autres régions du monde, ces habitats ont révélé des caractéristiques écologiques originales. À ce jour, des sources hydrothermales et des suintements froids n'ont pas été mis en évidence, mais leur présence est toutefois suspectée dans l'arrière-arc de la fosse des Nouvelles-Hébrides.

Les zones les plus diversifiées sont :

- la chaîne de guyots de la ride de Lord Howe ;
- le nord de la ride de Lord Howe ;
- le banc Landsdowne et les reliefs de la ride de Fairway ;
- la ride de Norfolk, au sud comme au nord de la Grande Terre ;
- la ride des Loyauté du nord au sud ;
- les bordures de la fosse des Nouvelles-Hébrides, en particulier la zone Matthew et Hunter.

Il convient toutefois de considérer avec précaution la faiblesse relative du nombre d'habitats dans les bassins. D'une part, les connaissances disponibles sont peu nombreuses dans ces zones, d'autre part, les bassins présentent une certaine diversité et une certaine hétérogénéité d'habitats probablement à la source d'une diversité de communautés actuellement non étudiées.





LES ÉCOSYSTÈMES PÉLAGIQUES

La plus grande partie du parc naturel de la mer de Corail se situe dans la province écologique « bassins profonds archipélagiens » incluant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'ouest des îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, une grande partie du Vanuatu, et se terminant au sud à la latitude des îles de Lord Howe et Norfolk. Elle est caractérisée par une forte variabilité des conditions océanographiques, générée par la présence d'îles et de monts sous-marins.

• Productivité biologique

Les relations entre les conditions océanographiques et la production biologique, au-delà de la production primaire, sont complexes et encore mal connues, faute de données d'observation suffisantes.

En moyenne, la production primaire de surface observée est :

- maximale au sud du parc naturel et minimale au nord où les eaux sont plus chaudes ;
- maximale en août et minimale en janvier ;
- maximale vers 100 mètres de profondeur ;
- plus importante en période El Niño.

Certaines études ont démontré l'effet des îles sur la production biologique. La géographie des îles et de certains monts sous-marins crée en effet une dynamique favorable aux remontées de substances nutritives à la surface.

Le micronecton inclut la plupart des proies des grands prédateurs supérieurs. Sa biomasse est maximale dans le sud de la ZEE où les eaux sont les plus froides.

Le thon blanc (*Thunnus alalunga*) pond dans les eaux tropicales et subtropicales entre 10°S et 25°S, durant l'été austral. Les juvéniles sont observés dans les eaux côtières néo-zélandaises et à proximité de la zone de convergence subtropicale du Pacifique central environ un an plus tard et se dispersent progressivement vers le nord. Le thon blanc est un prédateur qui se nourrit principalement dans la couche de surface (0-200 m, 30 % de l'alimentation), mais aussi dans les couches plus profondes jusqu'à 500 mètres.



Le thon jaune (*Thunnus albacares*) se distribue dans tout le Pacifique tropical et subtropical. Il se trouve préférentiellement entre 50 et 250 mètres, dans la couche de mélange située au-dessus de la thermocline, ce qui correspond à une gamme de températures préférentielles comprises entre 18 et 26 °C.

Le thon obèse (*Thunnus obesus*) se distribue sur tout l'Océan Pacifique tropical et subtropical. Il se retrouve dans des profondeurs qui varient entre 50 et 600 mètres, mais évolue souvent dans la thermocline, soit préférentiellement dans des eaux comprises entre 10 et 17 °C.

• Diversité biologique

En perturbant le déplacement des masses d'eau généré par les courants dominants, les monts sous-marins peuvent entraîner des turbulences et des flux verticaux de nutriments favorisant la productivité primaire, qui permet à son tour d'alimenter la production des niveaux trophiques supérieurs, d'où des conditions environnementales favorables à la présence d'espèces pélagiques. La biodiversité décroît de façon continue avec l'éloignement des monts sous-marins.

Les données du programme néo-calédonien d'observateurs embarqués montrent que la diversité des captures de la pêche est plus importante autour des reliefs, en particulier autour des plateaux de Chesterfield et Bellona, des bancs Argo et Kelso et du nord du banc Landsdowne. Elle est moindre au-dessus des grands fonds, notamment au niveau des bassins de Nouvelle-Calédonie et de Lord Howe. Le secteur nord-ouest du parc naturel de la mer de Corail apparaît comme présentant la diversité des captures la plus forte.

Dix espèces de requins qui sillonnent le parc naturel de la mer de Corail sont classées « en danger » ou « vulnérable » par l'UICN.





• Espèces vulnérables

Les espèces de requins classées par l'UICN comme « menacé de disparition » au niveau mondial comprennent :

- le grand requin marteau (en danger) ;
- le requin marteau halicorne (en danger) ;
- le requin marteau lisse (vulnérable) ;
- le requin taupe commun (vulnérable) ;
- le requin océanique (vulnérable) ;
- le requin à haute dorsale (vulnérable) ;
- le requin mako (vulnérable) ;
- le requin renard (vulnérable) ;
- le grand requin blanc (vulnérable) ;
- le requin baleine (vulnérable).

La raie manta et le thon obèse figurent également parmi les espèces en danger de disparition au niveau mondial.



LES ÉCOSYSTÈMES CORALLIENS ET INSULAIRES

44 % des espaces récifo-lagonaires de Nouvelle-Calédonie se trouvent dans la zone de compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie, qui présente la diversité géomorphologique la plus forte de l'outre-mer français, dénombre à elle seule 163 classes récifales. Le parc naturel de la mer de Corail sous compétence du gouvernement en dénombre 29, illustrant leur relativement faible diversité morphologique.

Les récifs coralliens du parc naturel se répartissent en quatre grands ensembles correspondants aux émergences des rides de Lord Howe, Fairway, Norfolk et Loyauté.

Les îles et îlots disséminés dans le parc naturel sont de nature :

- sableuse lorsqu'ils se sont développés au sein d'ensembles récifo-lagonaires (Entrecasteaux, Chesterfield, Astrolabe) ;
- rocheuse lorsqu'ils ont une origine volcanique (Matthew, Hunter) ;
- corallienne pour Walpole qui est un bloc de corail soulevé.

• Rareté et unicité

Des populations d'espèces vulnérables en bon état de santé sont présentes au niveau des récifs d'Entrecasteaux, de Pétrie et de l'Astrolabe.

Les îles Matthew et Hunter présentent la particularité d'être à leur premier stade de colonisation corallienne dans des conditions particulières (activités volcaniques en cours ou récentes, milieu riche en soufre). À Hunter, la faible activité sismique et la transparence des eaux favorisent la colonisation corallienne, tandis qu'à Matthew les eaux sont turbides du fait des émanations gazeuses et de la présence de soufre.





• Diversité biologique

Faune marine

La connectivité en mer de Corail semble assez importante au sein et entre les archipels : Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Australie.

À ce jour, 401 espèces de scléactiniaires (coraux durs) et 2 320 espèces de poissons ont été recensées en Nouvelle-Calédonie. On retrouve 261 espèces de coraux dans le parc naturel, 2 espèces d'oursins, 5 espèces de bénitiers, 4 espèces de trocas et 13 espèces d'holothuries.

Les récifs isolés du parc naturel sont plus riches, et très largement, que tous les autres récifs de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi de l'ensemble du Pacifique insulaire, et plus riches même que ceux protégés par une aire marine protégée. Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie constituent un patrimoine unique au monde, parmi les derniers exemples les plus proches de ce à quoi un récif corallien « vierge » de tout impact humain devrait ressembler.

Les récifs d'Entrecasteaux et de l'Astrolabe présentent une grande richesse ichtyologique.

À Matthew, les prédateurs apicaux dominent dans les observations. A contrario, à Hunter, le peuplement de poissons apparaît plus diversifié avec à la fois des prédateurs apicaux et des espèces sédentaires dont la plupart sont familières des formations coralliennes. Herbivores brouteurs et carnivores présentent des densités assez élevées, mais les piscivores sont également présents.

Les récifs de Chesterfield et Bellona, malgré leur éloignement et la faible diversité des habitats (prédominance de l'habitat corail), renferment une richesse spécifique remarquable en coraux et en poissons de récif. 229 espèces de poissons ont été observées en 2013, dont 25 nouvelles espèces. La richesse spécifique reste tout de même plus élevée à Chesterfield qu'à Bellona. La diversité (23 espèces rencontrées sur la zone) et l'abondance élevées des poissons-papillons confirment l'état de santé exceptionnel de cette zone. Les loches et les requins (gris de récif, pointe blanche) sont également régulièrement observés sur ces sites.

Les grands prédateurs piscivores (requins) sont observés lors de 96 % des plongées aux Chesterfield.

Les premières études sur l'aspect fonctionnel des récifs montrent que les récifs éloignés de la Nouvelle-Calédonie ont une biomasse totale, en herbivores et en prédateurs, une diversité taxonomique et des diversités fonctionnelles maximales compte tenu de l'habitat, de la situation macroécologique et du climat dans ces zones isolées. Ces maxima sont expliqués par un impact humain minimal.

Les connaissances sur les zones fonctionnelles des complexes récifaux sont encore partielles. Il semblerait que les récifs de Chesterfield servent de zone de reproduction pour les requins de récif, ainsi que de zone d'accouplement et d'alimentation pour une sous-population de requins tigres. Les grands prédateurs (requin blanc, requin tigre) pourraient utiliser le complexe Chesterfield-Bellona comme point de relais dans leurs déplacements à l'échelle sous-régionale.

Flore

Malgré une connaissance encore disparate de la flore marine des îles et récifs éloignés du parc naturel de la mer de Corail, la diversité faisait état en 2006 de 438 espèces d'algues (cyanobactéries exclues) représentant 62 familles et 184 genres, ainsi que de 11 espèces d'angiospermes marines provenant des récifs, lagons et zones littorales.

Mieux connue, la flore terrestre des îles éloignées est composée en majorité d'espèces indigènes. Parmi celles-ci, on retrouve des espèces rares à très rares en Nouvelle-Calédonie, telles que les herbacées *Einadia nutans* et *Peperomia* sp. ou l'arbuste *Senna gaudichaudii*. Cette flore est cependant vulnérable face aux espèces envahissantes. Ainsi, le faux mimosa est la plante envahissante la plus problématique de l'île Surprise (îlots d'Entrecasteaux), mais pose également problème sur Walpole, tout comme *Fucrea foetida*, une herbacée d'introduction récente particulièrement invasive sur l'île de Walpole.

Faune terrestre

Des études menées sur la diversité de la faune des îles éloignées ont mis en évidence l'existence de nombreuses espèces d'insectes et de reptiles. La faune de ces écosystèmes insulaires terrestres est toutefois particulièrement vulnérable face aux espèces envahissantes. L'île de Walpole, les récifs d'Entrecasteaux et l'île Longue du plateau de Chesterfield font face à une pression de rongeurs invasifs importante (rat du Pacifique et souris domestique), prédateurs possibles des oisillons et œufs des petites espèces d'oiseaux (gygis, noddis). L'île Longue et Walpole ont subi l'introduction de la fourmi électrique *Wasmannia auropunctata*, qui interagit probablement négativement avec les oiseaux marins.





• **Vulnérabilité, sensibilité**

Le risque cyclonique, toutes années confondues, est maximal dans la zone d'Entrecasteaux, des bancs Pétrie et de l'Astrolabe. Pendant les années La Niña, le risque cyclonique est plus élevé.

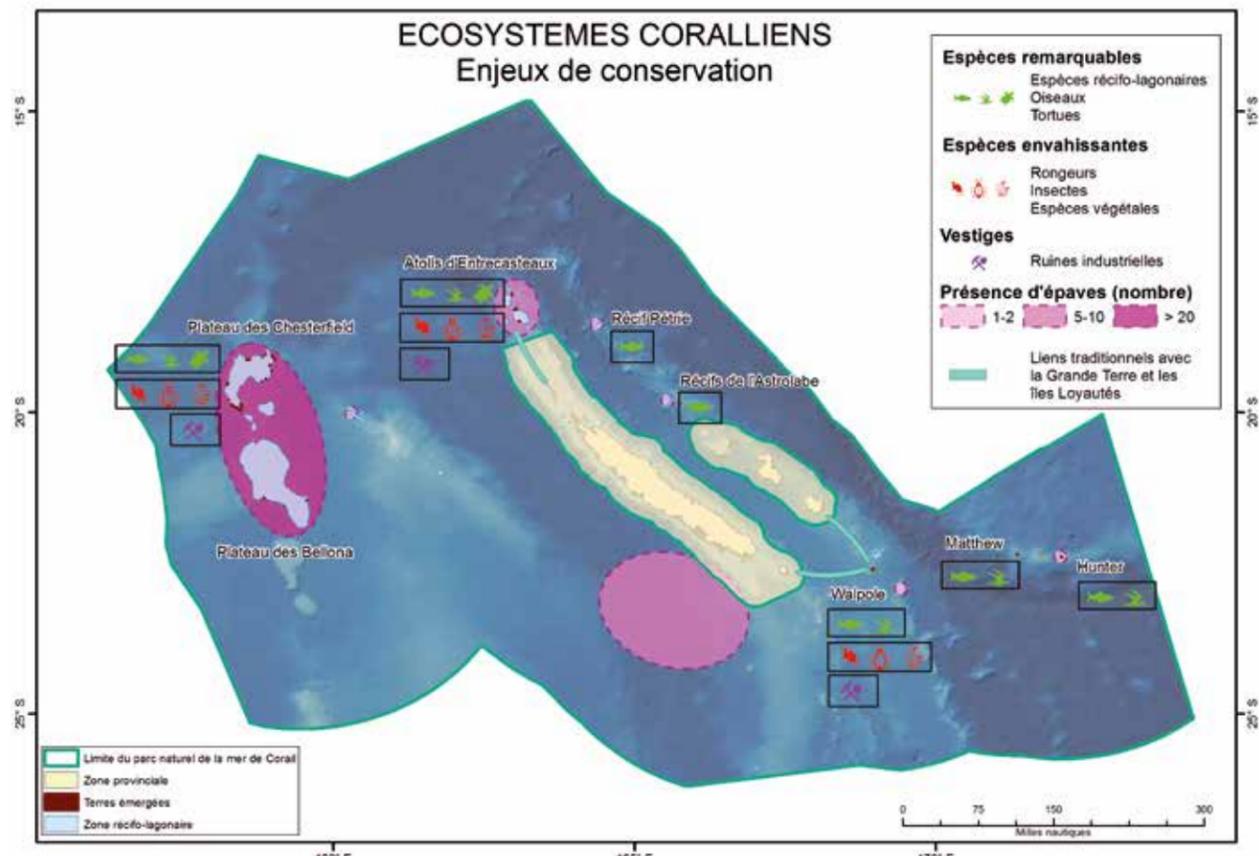
De multiples cas d'introductions d'espèces animales et végétales ont été constatés sur les îlots, impactant les espèces indigènes et nidifiantes. L'absence de fréquentation de ces zones récifales par de gros navires étrangers susceptibles de transporter des organismes exotiques fait que la probabilité d'invasion marine est actuellement faible.

Parmi les espèces récifo-lagonaires présentes dans le parc, plusieurs sont considérées en danger par l'UICN, telles que le napoléon (*Cheilinus undulatus*), la loche carite (*Epinephelus lanceolatus*) et le perroquet à bosse (*Bolbometopon muricatum*).

Les études sur Entrecasteaux mettent en évidence une forte présence d'espèces remarquables. Ces éléments confirment l'intérêt de ce site pour la conservation de ces espèces.

• **Productivité biologique**

Les récifs isolés du parc naturel détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare à Pétrie et Astrolabe contre 7,6 et 7,5 t/ha dans le parc national de l'île Cocos (Costa Rica) et dans la plus grande réserve marine du monde aux Chagos (océan Indien) et avec 6,9 et 6,7 t/ha à Chesterfield et Entrecasteaux contre 5,3 t/ha dans le récif de Kingman (Pacifique), la référence mondiale des sites « vierges ».



Enjeux de conservation des écosystèmes coralliens insulaires du parc naturel de la mer de Corail





LES RELATIONS ENTRE ÉCOSYSTÈMES

• Diversité biologique

Oiseaux marins

27 espèces nicheuses d'oiseaux marins fréquentent le parc naturel de la mer de Corail :

- cinq espèces de Procellariidae : pétrel de Tahiti, pétrel hérault (du Herald), pétrel de Gould, pétrel à ailes noires, puffin Fouquet ;
- une espèce d'Hydrobatidae : océanite à gorge blanche ;
- trois espèces de Sulidae : fou à pieds rouges, fou masqué, fou brun ;
- deux espèces de Fregatidae : frégate du Pacifique et frégate ariel ;
- deux espèces de Phaetontidae : phaéton à brins rouges et phaéton à bec jaune ;
- dix espèces de Laridae : sterne huppée, sterne de Dougall, sterne diamant, sterne néreis, sterne bridée, sterne fuligineuse, noddie brun, noddie noir, noddie gris, gygis blanche ;
- trois espèces de Phalacrocoracidae : grand cormoran, cormoran noir, cormoran pie ;
- une espèce de Laridae : mouette argentée.

Les îles éloignées hébergent une communauté d'espèces qui leur est propre et qui représente plus de 80 % de la diversité spécifique en oiseaux marins de Nouvelle-Calédonie, avec plus de 40 % des effectifs nicheurs toutes espèces confondues.



Quatre formes endémiques d'oiseaux marins (sous-espèces) ont été décrites :

- pétrel de Tahiti ;
- pétrel de Gould ;
- mouette argentée ;
- sterne néreis.

Les oiseaux marins néo-calédoniens les plus rares et les moins bien connus sont les océanites (Hydrobatidae).

Mammifères marins

Les mammifères marins de Nouvelle-Calédonie sont essentiellement représentés par l'ordre des cétacés.

En l'état actuel des connaissances, seuls le grand cachalot (*Physeter macrocephalus*), la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), le globicéphale (*Globicephala macrorhynchus*), la fausse orque (*Pseudorca crassidens*) et le petit rorqual (*Balaenoptera bonaerensis*) apparaissent comme étant familiers du parc naturel de la mer de Corail. Le petit rorqual pygmée (*Balaenoptera acutorostrata*), le globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*), le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), le dauphin à long bec (*Stenella longirostris*), la baleine bleue pygmée (*Balaenoptera musculus brevicauda*), la baleine à bec de Blainville (*Mesoplodon densirostris*) et le rorqual tropical (*Balaenoptera edeni*) ont également été occasionnellement observés et/ou capturés accidentellement au large.



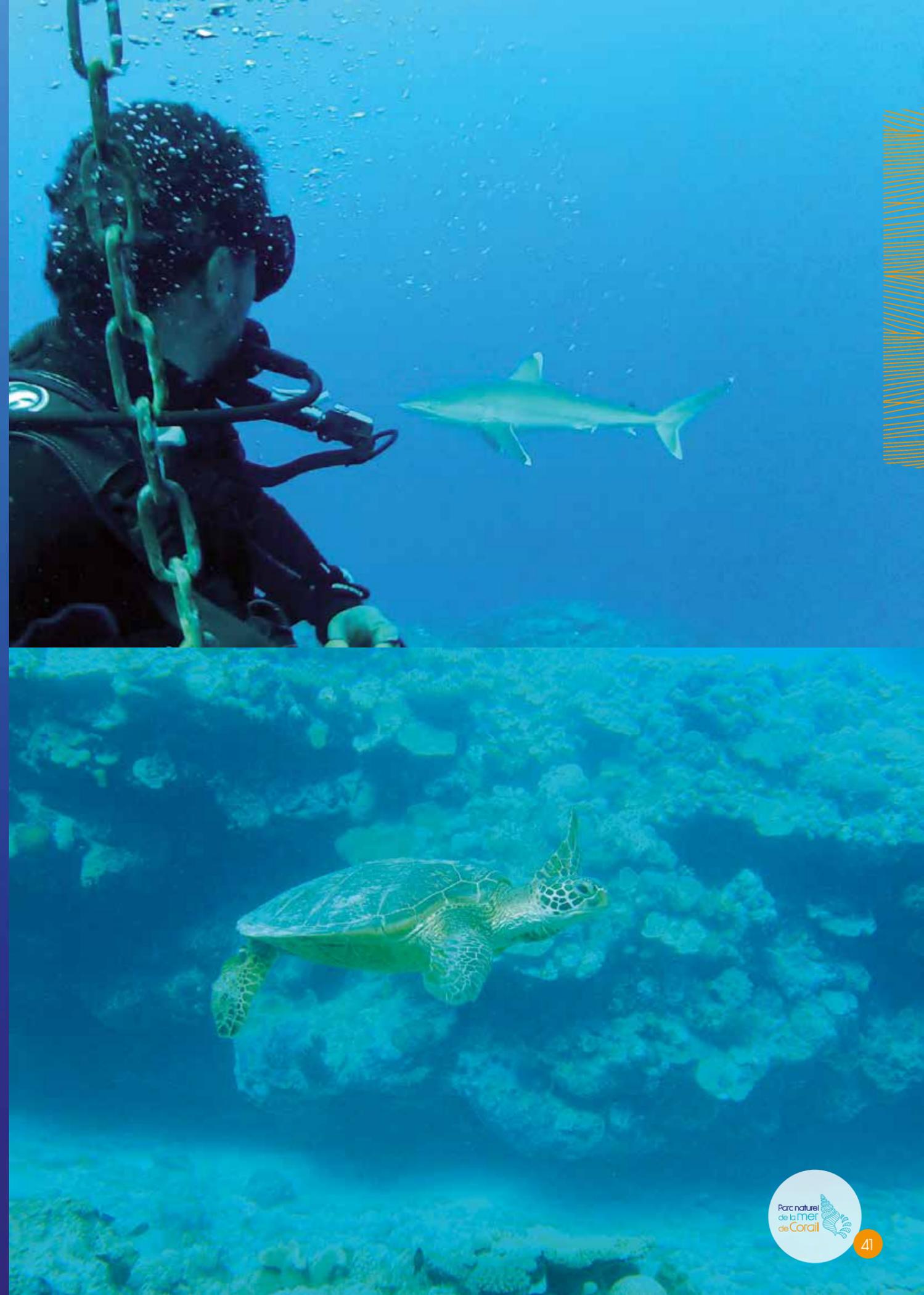


Requins

Les différents suivis et études réalisés jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie ont permis d'identifier 48 espèces de requins, dont des requins pélagiques, pouvant utiliser les écosystèmes côtiers au cours de leur cycle de vie, et des requins côtiers, soupçonnés de se déplacer dans le milieu pélagique.

Tortues marines

Les tortues vertes et les tortues grosse tête fréquentent de façon régulière les eaux néo-calédoniennes, elles s'y alimentent et s'y reproduisent. La tortue imbriquée est également observée régulièrement, sa nidification est suspectée mais n'a pas encore été observée. Les tortues olivâtres et luths ne font que traverser le parc naturel. Les atolls d'Entrecasteaux constituent un site majeur de reproduction de la tortue verte dans le Pacifique tropical.



• Connectivité

Diverses espèces de la mégafaune marine jouent, au cours des différentes phases de leur cycle de vie, un rôle de trait d'union entre les grands écosystèmes.

Mammifères marins

Par exemple, la baleine à bosse est amenée à fréquenter différents écosystèmes au cours de son cycle de vie. L'espèce utilise en effet le milieu récifo-lagonaire pour se reproduire, mais aussi comme lieu de nurserie et, dans certains cas comme lieu de transit. Elle se concentre sur ou le long des bordures des bancs peu profonds, le long des récifs, et autour des îles situés au sud des îles Loyauté et dans l'atoll de Bellona, ainsi qu'autour des îles Matthew et Hunter.

Elle migre à travers le milieu pélagique pour rejoindre ses zones d'alimentation, en Antarctique, ou d'autres lieux de vie. Enfin, de récentes études ont mis en évidence l'importance de certaines structures, comme les monts sous-marins ou les formations coralliennes de faible profondeur, lors des trajets migratoires de l'espèce (ride de Norfolk et banc Cape).

Quatre autres espèces identifiées en Nouvelle-Calédonie sont connues pour entreprendre des migrations saisonnières entre les sites de reproduction situés dans la zone intertropicale et les sites d'alimentation situés dans les hautes latitudes :

- le petit rorqual pygmée ;
- le petit rorqual antarctique ;
- le rorqual boréal ;
- le grand cachalot.

Il est probable que cette liste ne soit pas exhaustive, compte tenu du nombre d'espèces à large distribution latitudinale rencontrées sporadiquement.



Oiseaux marins

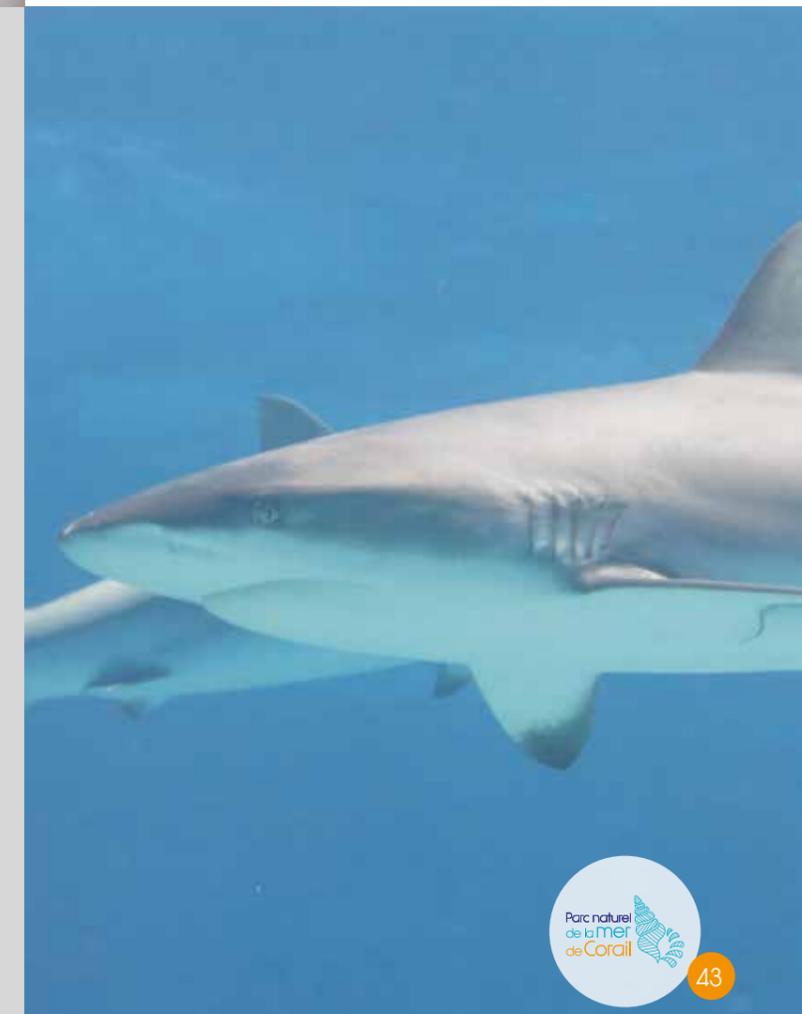
La locomotion par le vol donne aux oiseaux des capacités élevées de dispersion, un trait particulièrement développé chez les oiseaux marins.

Les zones de nourrissage des oiseaux semblent coïncider avec des structures d'upwelling tourbillonnaires, les fous et les frégates peuvent ainsi aller se nourrir à plus d'une centaine de kilomètres de leur point de nidification.

Le parc naturel de la mer de Corail est également une voie de migration pour des populations d'oiseaux marins situées de chaque côté de la mer de Corail.

Requins

Le grand requin blanc est connu pour sa capacité à opérer des migrations sur de longues distances. Dans le Pacifique sud-ouest, les requins blancs sont soumis à d'importants changements comportementaux et saisonniers, créant ainsi une niche écologique qui se décompose en trois phases : une phase de vie au niveau des eaux côtières tempérées, une phase de migration rapide à travers l'océan et une phase de vie dans les eaux subtropicales et tropicales entre l'Australie et Tonga. Dans les régions tropicales, les requins blancs préfèrent des profondeurs inférieures à 75 mètres, mais ils continuent à effectuer des plongées à des profondeurs de 300-400 mètres. Ce comportement s'explique par le fait que les requins blancs se fixent temporairement à proximité de récifs coralliens dans les zones côtières ou sur des monts sous-marins et des crêtes au large. Ces associations et ce comportement résulteraient de différentes stratégies de recherche alimentaire.



Tortues marines

Le cycle de vie des tortues marines est long et complexe. Les tortues marines possèdent une aire de répartition particulièrement étendue, leur site de reproduction étant généralement distant de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres des lieux d'alimentation. Les connaissances sont encore insuffisantes pour décrire avec précision le cycle de vie des différentes espèces. La mer de Corail constitue un espace de migration et de dispersion pour les tortues marines. La Nouvelle-Calédonie abrite plusieurs sites de reproduction de tortues vertes, dont le principal se situerait dans les atolls d'Entrecasteaux.

Les dernières études sur la génétique des tortues vertes montrent que les populations des Chesterfield et des atolls d'Entrecasteaux sont deux populations distinctes avec peu d'échanges. En revanche, il existe un échange intense entre les colonies des Chesterfield et celles de la mer de Corail, surtout en Australie.

Il existe également une connectivité entre les atolls d'Entrecasteaux et le grand lagon sud : 60 % des tortues vertes qui se nourrissent dans le grand lagon sud sont nées à Entrecasteaux, 5 % sont nées à Chesterfield, 20 % viennent du sud de la Grande Barrière de corail et 5 % autre (Polynésie française, Vanuatu, Marshall...).

Les données de baguage/recapture acquises sur les tortues grosse tête ont également mis en évidence une interconnexion entre les sites de Nouvelle-Calédonie et du Queensland. On estime à 200 le nombre de tortues grosse tête venant pondre chaque année en Nouvelle-Calédonie.

La tortue luth traverse, quant à elle, la mer de Corail dans un axe nord-sud, entre les sites de ponte situés dans la zone équatoriale (Papouasie-Nouvelle-Guinée et îles Salomon notamment), et les zones d'alimentation situées au sud (Nouvelle-Zélande et sud-est de l'Australie).



• Vulnérabilité

Parmi les espèces de mammifères marins recensées en Nouvelle-Calédonie, plusieurs sont considérées en danger de disparition selon la liste rouge de l'UICN :

- baleine à bosse (en ce qui concerne la population océanienne) (en danger) ;
- rorqual boréal (en danger) ;
- grand cachalot (vulnérable).

Quatre espèces d'oiseaux marins nicheurs figurent sur la liste rouge :

- océanite à gorge blanche (en danger) ;
- pétrel de Gould (vulnérable) ;
- sterne néreis (vulnérable) ;
- pétrel de Tahiti (quasi menacé).

Les récifs de Chesterfield accueillent au moins 30 couples nicheurs de sternes néreis, soit environ un quart de la population connue pour la sous-espèce calédonienne sterne néreis exsul.

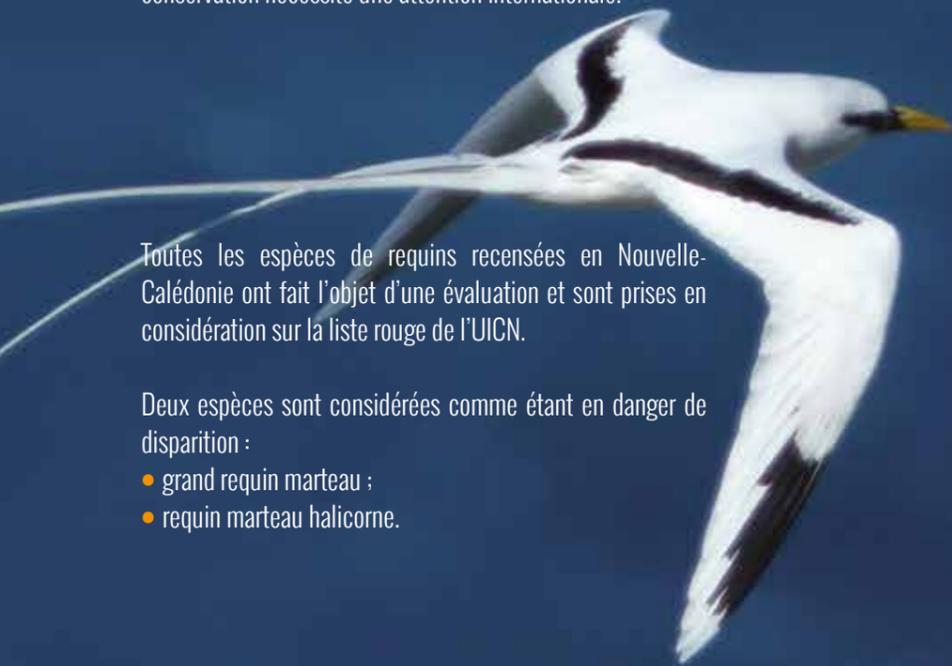
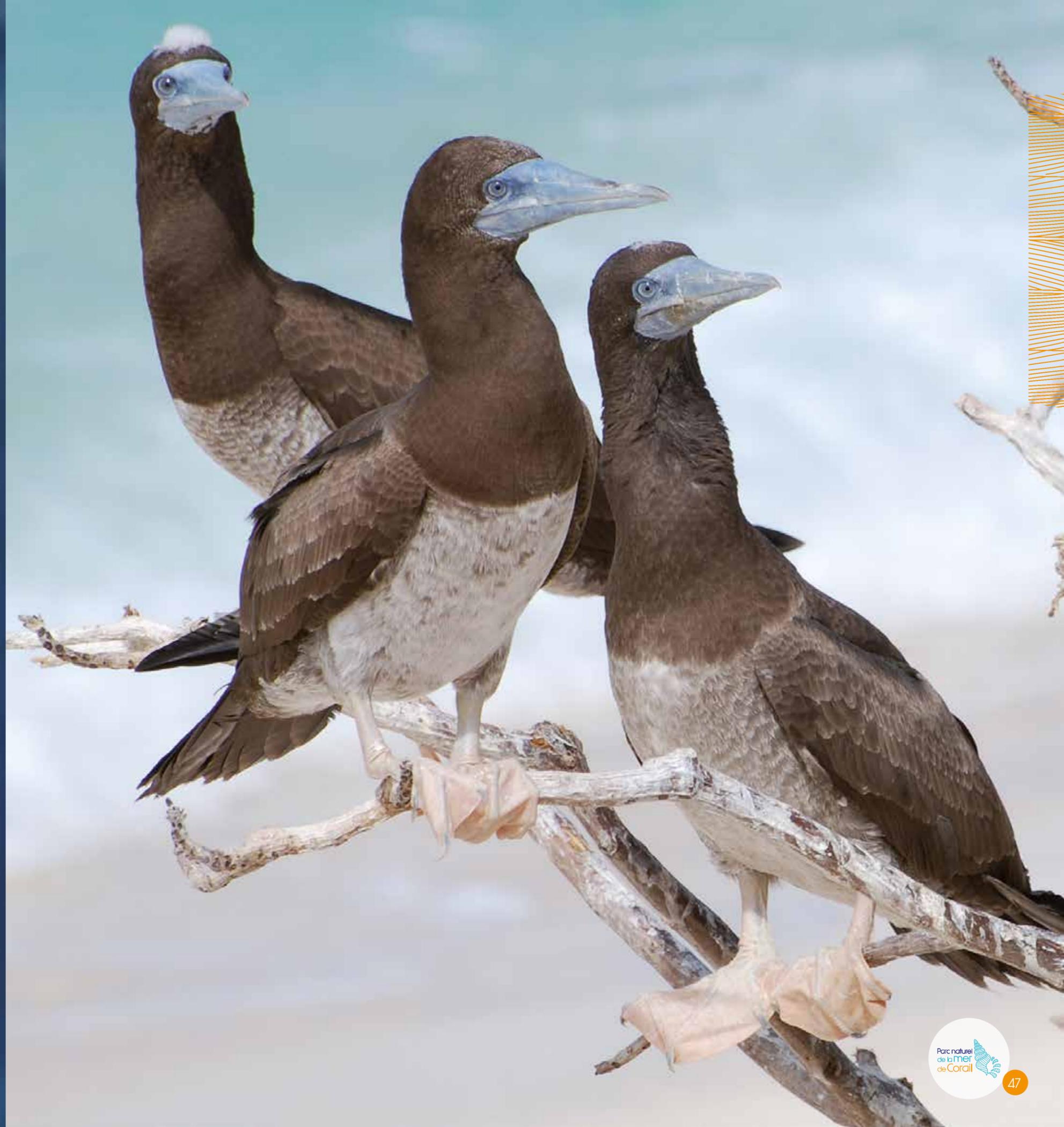
Les îles hautes (Matthew, Hunter, Walpole) sont potentiellement attractives pour l'océanite à gorge blanche qui est l'oiseau marin le plus menacé du territoire.

L'ensemble des espèces de tortues marines recensées en Nouvelle-Calédonie figurent parmi les espèces dont l'état de conservation nécessite une attention internationale.

Toutes les espèces de requins recensées en Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'une évaluation et sont prises en considération sur la liste rouge de l'UICN.

Deux espèces sont considérées comme étant en danger de disparition :

- grand requin marteau ;
- requin marteau halicorne.



• **Importance particulière pour les espèces et/ou les habitats menacés, en danger ou déclinants**

Monts sous-marins

Les monts sous-marins exercent une attraction singulière pour la macrofaune pélagique, en lien avec la plus forte productivité qui leur est parfois associée, l'abri relatif et le repère qu'ils constituent dans les immenses espaces océaniques.

Les baleines marquent des pauses au cours de leur migration à proximité de reliefs sous-marins. La durée des haltes laisse supposer que les baleines n'utilisent pas seulement ces reliefs comme points de repère, mais également comme des zones de repos et/ou d'alimentation.

Les requins utilisent les monts sous-marins comme refuges sociaux et aires d'alimentation ou comme « stations de nettoyage ». Les monts sous-marins et les rides seraient utilisés comme des repères topographiques par les grands requins pour se repérer lors des trajets de migrations océaniques.

Les monts sous-marins sont des éléments importants de l'habitat océanique (sites de nourrissage) des oiseaux marins (nicheurs, migrateurs et erratiques), en particulier ceux dont le sommet est à moins de 400 mètres de profondeur.



Îles éloignées, sites de ponte pour les oiseaux et tortues

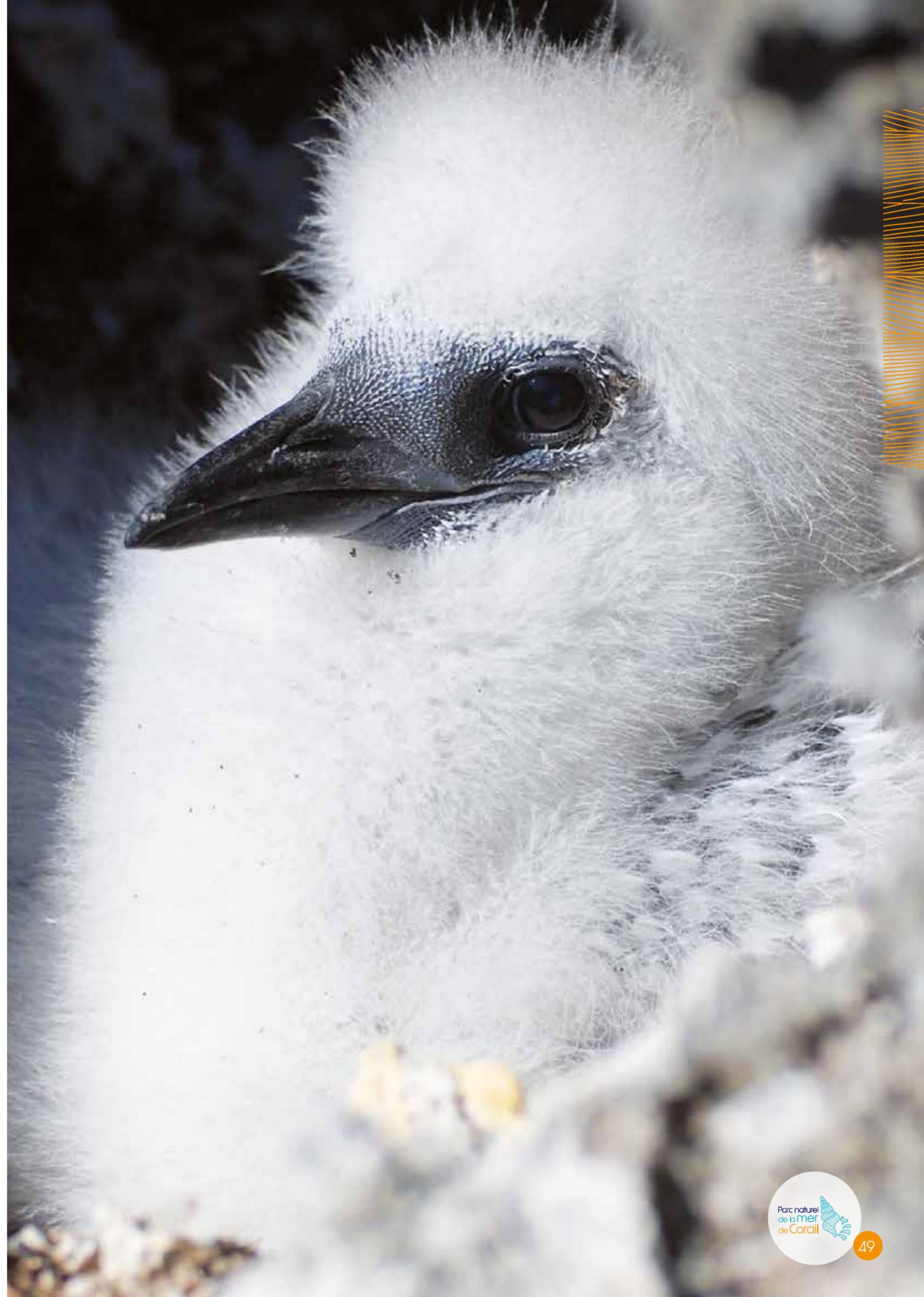
Les tortues marines utilisent différents habitats, pour la ponte, pour se nourrir et pour effectuer leurs migrations. Les tortues reviennent pondre sur la plage qui les a vues naître. Ces habitats constituent donc des sites particulièrement importants pour la survie des populations. Toute perturbation naturelle ou anthropique dans ces zones au cours de la saison de reproduction peut donc influencer fortement le taux de réussite de l'accouplement, de la ponte et de la survie des jeunes tortues.

Les oiseaux de mer vivent également à l'interface entre les milieux terrestres (terres émergées pour la nidification) et marins (zones de nourrissage). Les îles éloignées constituent à cet égard des sites majeurs pour la conservation des oiseaux marins, en particulier les atolls (Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux) et les îles hautes océaniques (Walpole, Matthew, Hunter).

• **Productivité biologique**

En perturbant la circulation générale des masses d'eau océaniques poussées par les courants marins, les monts sous-marins créent des tourbillons et parfois des mouvements verticaux de masses d'eau entraînant une augmentation locale de la productivité primaire et de la chaîne trophique associée, jusqu'aux prédateurs supérieurs.

Des interactions entre les écosystèmes côtiers et pélagiques existent à grande échelle car les organismes des récifs sont souvent la proie des prédateurs océaniques, notamment des thons blancs et des thons jaunes.





Contexte socio-économique

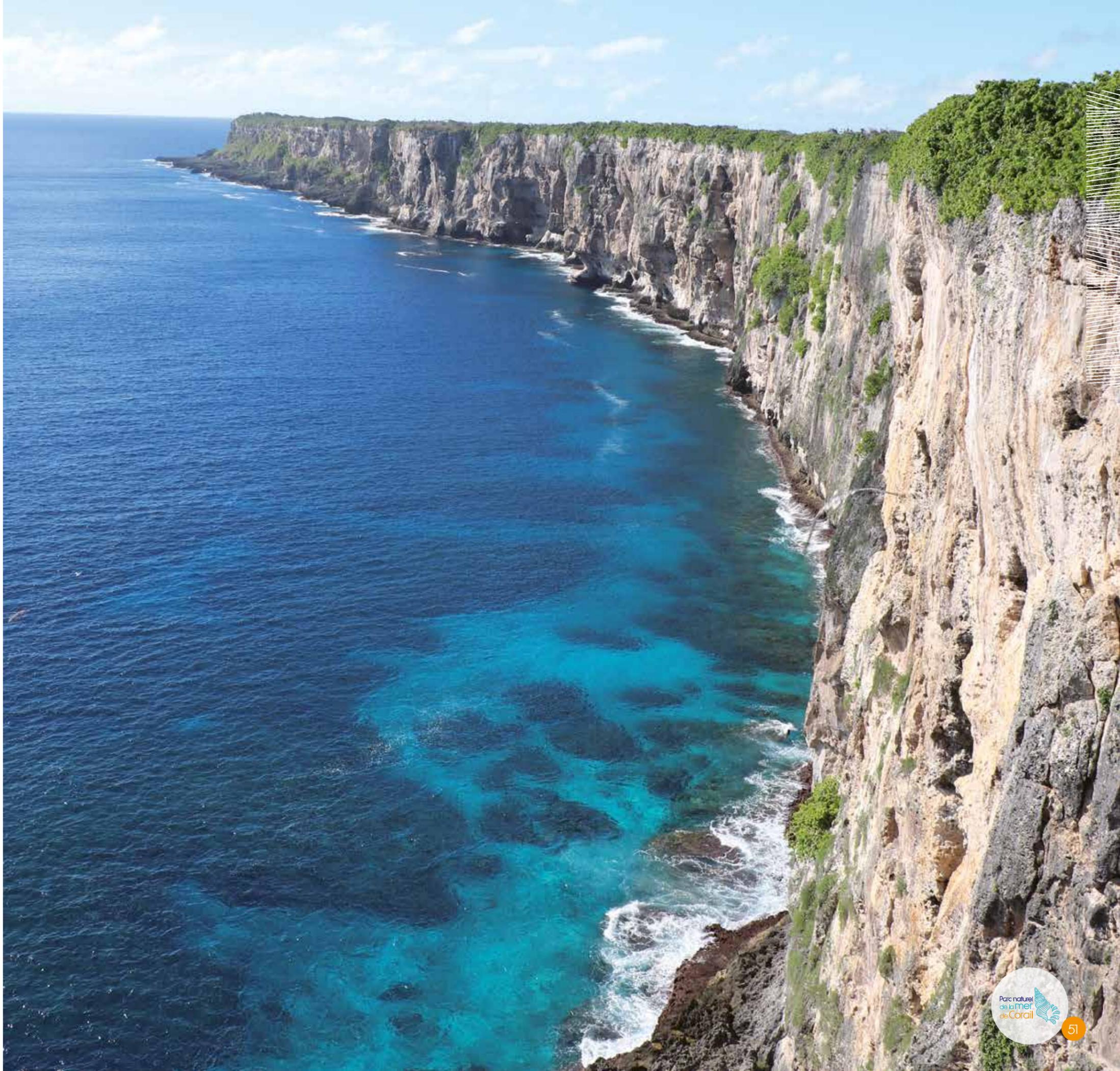
PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le lien à l'océan est un élément essentiel dans la culture et l'identité de l'homme dans le Pacifique. Dans la culture kanak, la mer est représentée et appropriée de la même façon que les autres systèmes naturels (montagnes, forêts, rivières...). Les zones maritimes sont perçues comme des extensions des limites du territoire foncier.

Malgré les difficultés à définir exactement ce que représentent le foncier maritime et ses limites, il est aujourd'hui reconnu que certains récifs et îles éloignés du parc naturel de la mer de Corail ont été utilisés par les communautés mélanésiennes locales. Il existe ainsi un lien traditionnel entre les îles et récifs d'Entrecasteaux et la population kanak de Bélep, et Walpole a connu dans le passé une occupation prolongée par des populations océaniques.

Au sein de la société calédonienne, la mer est perçue comme étant à la fois une source de richesse économique, un lieu d'usages diversifiés, mais aussi une grande richesse environnementale.

Sur l'ensemble des territoires ultramarins, les collectivités du Pacifique sont celles qui portent le plus d'intérêt à la mer et aux usages de pêche et de loisirs. Les Calédoniens apparaissent parmi les ultramarins les plus préoccupés par leur environnement et la préservation de ce dernier.



RESSOURCES MINÉRALES ET HYDROCARBURES

La viabilité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie est dépendante des cours mondiaux du nickel. Dans son bilan énergétique, la Nouvelle-Calédonie affiche un taux de dépendance aux énergies fossiles de 96%. Cette dépendance énergétique entraîne une double vulnérabilité, physique, par rapport à la sécurité des approvisionnements, et économique, liée à la forte volatilité des cours des produits importés.

Dans le domaine profond, les ressources potentielles sont composées d'hydrocarbures et de phosphates, mais aussi de ressources minérales profondes comprenant les encroûtements (croûtes de manganèse), les nodules polymétalliques et les dépôts sulfurés massifs (sulfures hydrothermaux). Au niveau mondial, l'océan est, plus que jamais, considéré comme une source de richesses potentielles offrant des nouvelles perspectives de développement.

Le niveau d'exploration et d'évaluation du potentiel en ressources non biologiques (hydrocarbures et ressources minérales) est très faible en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, au vu du contexte géologique de la région, il est possible d'affirmer que la vaste ZEE de Nouvelle-Calédonie présente un potentiel. L'identification et l'accès à ces richesses nécessitent un effort d'exploration conséquent.

• Nodules polymétalliques et encroûtements ferromagnésiens

Les nodules sont particulièrement enrichis en manganèse, cuivre, nickel et cobalt, ainsi qu'en un certain nombre de métaux à l'échelle de traces qui suscitent actuellement un intérêt croissant. Ils sont présents en quantités importantes à des profondeurs supérieures à 4 000 mètres.

Les encroûtements sont enrichis en cobalt et présentent également un enrichissement en platine mais aussi en titane, en terres rares (yttrium, lanthane, cérium), en nickel, phosphore, thallium, zirconium et molybdène. Les encroûtements peuvent être présents entre 400 et 4 000 mètres de profondeur.

• Dépôts sulfurés massifs

On les trouve sur toutes les structures sous-marines d'origine volcanique. De manière générale ils sont particulièrement enrichis en cuivre et en zinc, mais également en argent et en or, parfois en cobalt et en certains métaux rares. Il est difficile d'estimer le potentiel, mais tous les anciens centres volcaniques isolés qui jalonnent la ZEE, dont la répartition est mal connue, présentent un potentiel.

• Terres rares dans les sédiments profonds

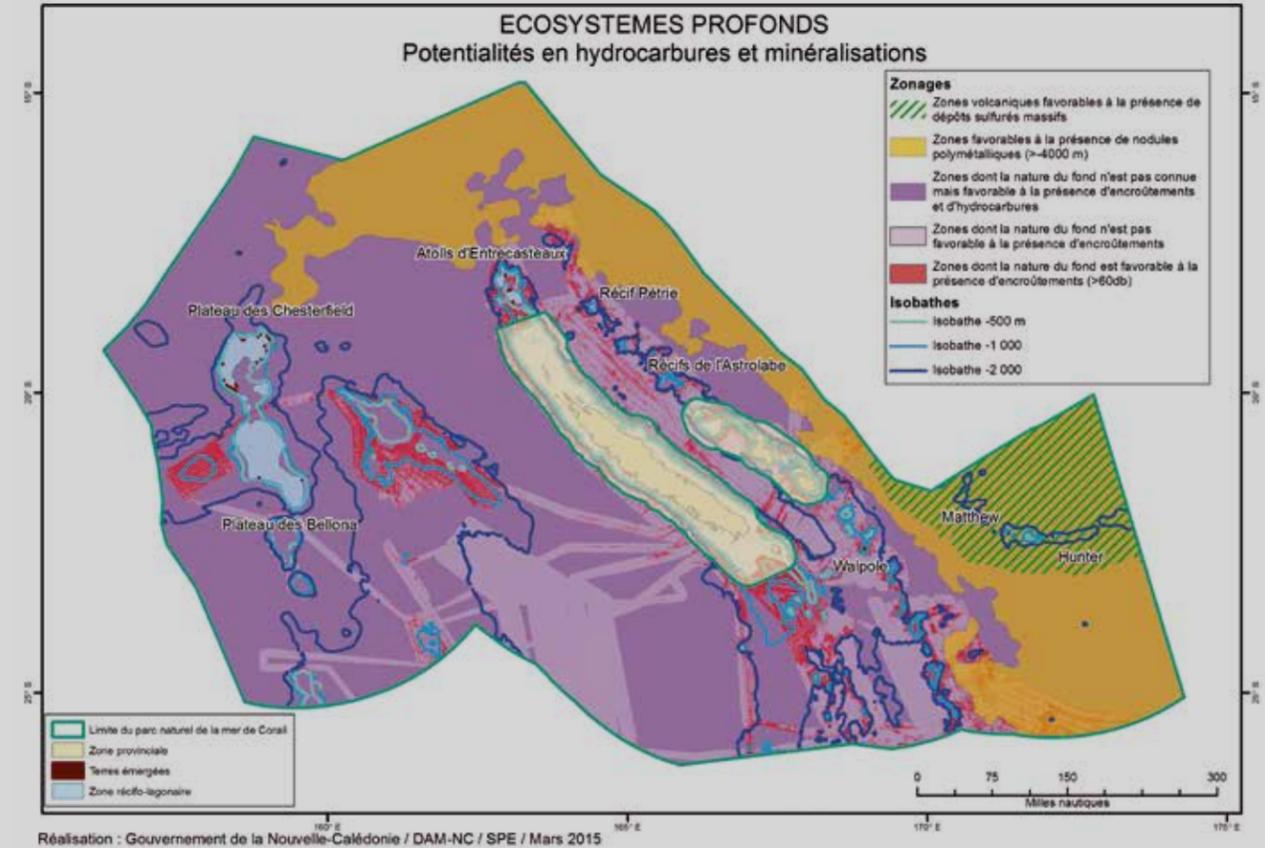
Il n'existe à ce jour aucune analyse de teneurs en terres rares des sédiments superficiels de la ZEE de Nouvelle-Calédonie. En l'absence d'autre information, toutes les zones sédimentées situées sous la profondeur de compensation des carbonates seraient susceptibles de contenir des enrichissements en terres rares.

• Phosphates

Les phosphates sont les seules ressources minérales du parc naturel de la mer de Corail à avoir été exploitées par le passé. Ils constituent un minerai stratégique. Le minerai phosphaté a été exploité durant la deuxième moitié du XIX^e siècle sur les îles Huon et Surprise, aux Chesterfield (île Longue) ainsi qu'à Walpole.

• Pressions potentielles générées par ce type d'activité extractive

- Un arrachement des substrats terrestres ou marins, selon les cas, qui provoquerait une destruction des habitats.
- Une mise en suspension et une diffusion de sédiments dans les milieux marins qui pourraient asphyxier la faune.
- Une anthropisation des milieux terrestres insulaires entraînant, dans la plupart des cas, une modification de la flore par introduction de nouvelles espèces, dont certaines pourraient avoir un caractère potentiellement envahissant, et de la faune, notamment par dérangement.
- Des fuites d'hydrocarbures.
- Une pollution par les dispersants chimiques utilisés en cas de pollution massive par les hydrocarbures.
- Une augmentation des bruits sous-marins à cause des activités sismiques de réflexion mises en œuvre pour les activités de prospection.



Synthèse des potentialités en hydrocarbures et minéralisations des écosystèmes profonds du parc naturel de la mer de Corail



EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

• Ressources halieutiques profondes

On connaît deux groupes d'espèces de poissons profonds exploitables à l'intérieur du parc naturel de la mer de Corail :

- les vivaneaux (vivaneaux roses, famille des *Pristipomoides*, et vivaneaux rouges, famille des *Etelinae*) et leurs espèces associées, présents sur les tranches bathymétriques entre 200 et 500 mètres ;
- les beryx (*Beryx decadactylus* et *Beryx splendens*) et leurs espèces associées, présents sur les tranches bathymétriques entre 500 à 800 mètres de profondeur.

L'exploitation des vivaneaux a suscité de grands espoirs dans le Pacifique insulaire dans les années 1980, avec des tentatives d'implantation de pêcheries artisanales. Bien que pratiquée au moulinet, cette pêche ne s'est pas avérée durable en raison d'un rapide déclin des captures.

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs campagnes exploratoires de pêche au beryx ont été réalisées tant à la palangre de fond sur les monts sous-marins du Sud qu'au chalut. La technique de pêche au chalut n'a pas pu se poursuivre pour des raisons évidentes d'impact important sur le fond et de rendements aléatoires. La technique de pêche à la palangre de fond, bien que plus sélective et moins impactante sur le milieu, n'a pas permis un développement pérenne de cette activité. Les raisons de cet échec tenaient essentiellement au fait que le produit était surgelé à bord et destiné à un marché japonais peu rémunérateur.

Il n'existe actuellement pas de cadre spécifique pour l'exploitation des vivaneaux, qui repose sur l'attribution d'une licence de pêche. La conduite en 2014 d'une étude dédiée



n'a pas permis de définir les éléments de gestion durable des stocks de vivaneaux profonds, pourtant indispensables à l'encadrement de l'exploitation de ce type de ressource. Toutefois, les caractéristiques relatives au cycle biologique de ces poissons profonds (croissance lente, reproduction tardive) permettent d'affirmer que ces populations sont particulièrement sensibles à la pression de pêche. À défaut, seul le suivi rigoureux de l'évolution des classes de taille dans les captures et de la maturité sexuelle devrait pouvoir renseigner les gestionnaires sur l'évolution de la ressource.

de positionnement sur le marché de ce produit indemne de gratte, considéré comme haut de gamme, cher, mais sans identification commerciale claire et reconnue par le consommateur. Si l'exploitation de ces ressources paraît envisageable, l'éloignement des sites de pêche demeure une contrainte majeure à l'exploitation artisanale et précautionneuse des ressources profondes du parc naturel de la mer de Corail.

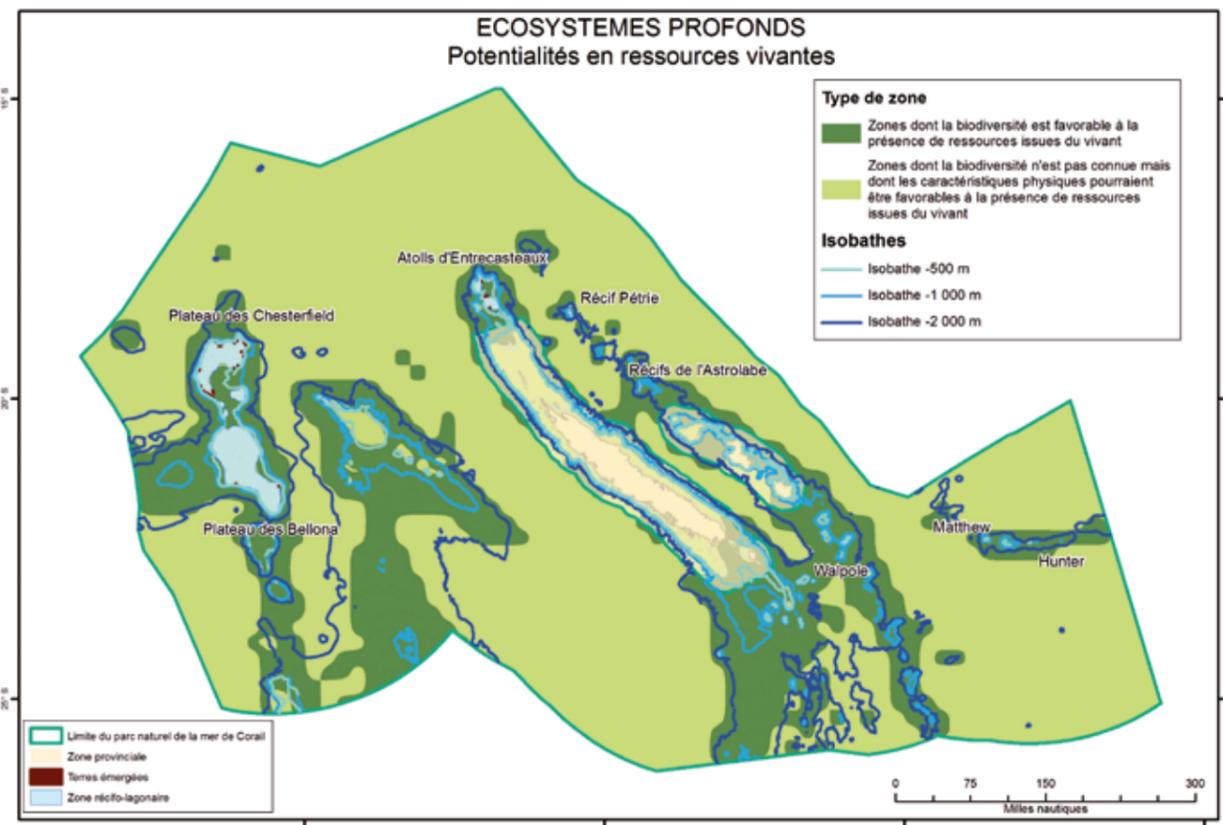
• Ressources halieutiques pélagiques

À ce jour, l'exploitation du beryx accompagnée d'un régime de licence de pêche spécial, fait l'objet d'un total admissible de captures annuel de 600 tonnes (équivalent poids vif). Ce quota n'a jamais été utilisé. Un seul navire est attributaire d'une licence de pêche au vivaneau dans le parc naturel de la mer de Corail. Les captures déclarées par ce navire sur ces espèces sont anecdotiques et remontent à 2012. L'exploitation des vivaneaux profonds est aujourd'hui pratiquée par la flottille artisanale côtière, sur des navires de petite taille (de 5 à 8 m), à la journée, sur les pentes externes du récif de la Grande Terre et des Îles. La technique pratiquée est la pêche au moulinet électrique qui ne présente pas d'impact significatif sur le milieu.

Le parc naturel de la mer de Corail est situé dans la région du Pacifique central et occidental (WCPO), siège de l'activité des grandes pêcheries mondiales de thons tropicaux. Les captures totales de thons (bonite *Katsuwonus pelamis*, thon blanc *Thunnus alalunga*, thon obèse *Thunnus obesus* et thon jaune *Thunnus albacares*) effectuées dans cette région pèsent pour environ 56 % des captures totales de thonidés. Avec moins de 3 000 tonnes, le volume de thonidés capturé par les armements néo-calédoniens pèse pour 0,1 % des captures de ce groupe d'espèces dans la WCPO.

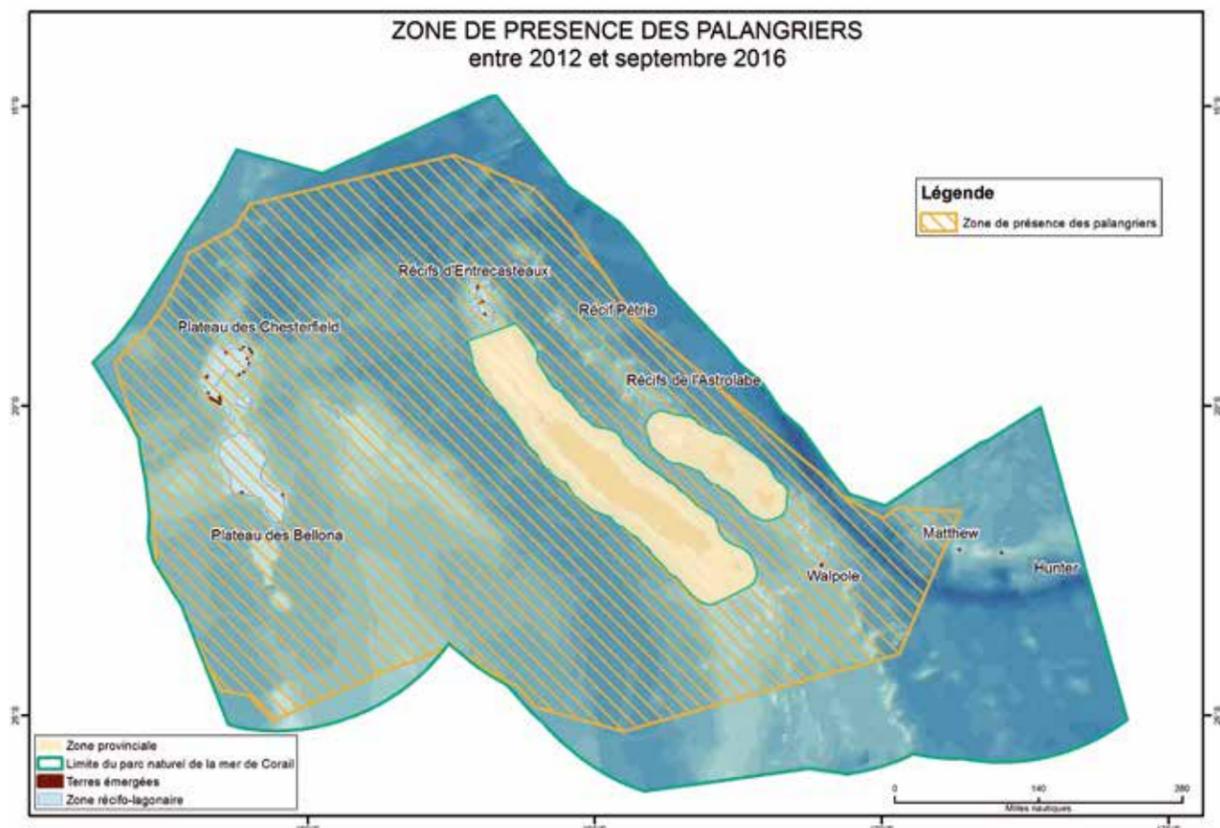
La gestion de l'exploitation des thonidés et des espèces associées est réalisée à l'échelle régionale par la commission des pêches de l'océan Pacifique central et occidental (WCPFC). La Nouvelle-Calédonie y siège en qualité de territoire participant.

Au-delà de la fragilité de cette ressource, le développement de son exploitation est confronté à un véritable problème



Synthèse de la potentialité en ressources vivantes des écosystèmes profonds au sein du parc naturel de la mer de Corail



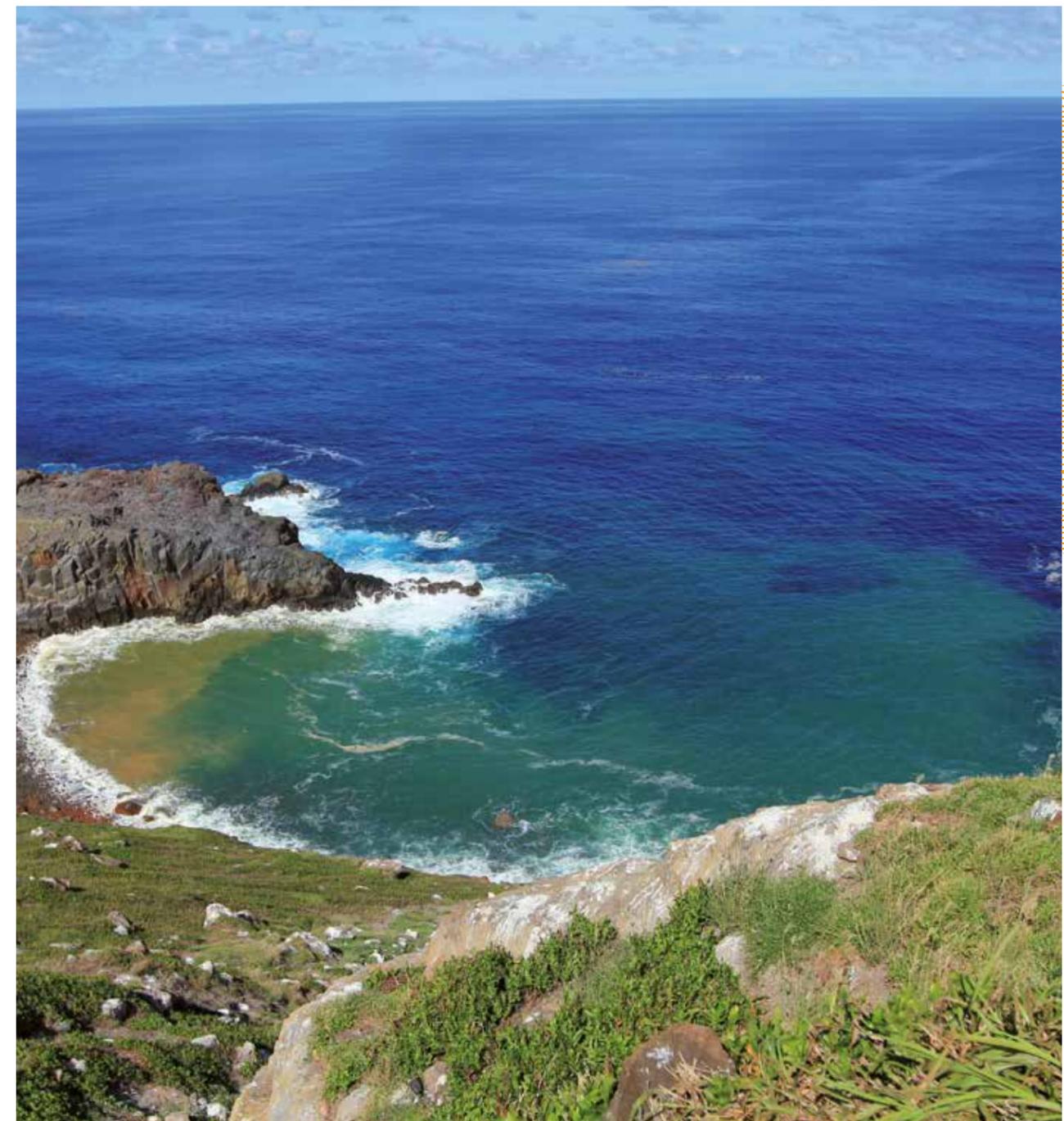


Le développement de la pêche néo-calédonienne ciblant la ressource thonière remonte à la mise en place de la ZEE et des premiers accords de pêche passés dans le début des années 1980 en faveur des thoniers japonais. Si les premiers essais ciblaient autant les thonidés de surface comme la bonite que les espèces plus profondes (thon jaune, thon blanc, thon obèse), il est très vite apparu que les eaux de la ZEE néo-calédonienne ne se prêtaient pas à la pêche de surface ciblant la bonite.

Dans un premier temps, le développement de la pêche hauturière s'est donc appuyé sur la technique de la palangre horizontale dérivante (longline) à bord de navires congélateurs destinés à fournir le marché du sashimi au Japon pour le thon et le marché de la conserverie pour les autres espèces de moindre valeur. La filière s'est ensuite orientée vers des navires de pêche fraîche permettant de cibler tant le marché local que le marché à l'export.

L'activité de pêche dans la ZEE néo-calédonienne est encadrée par une délibération qui définit la politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie. La récente modification de ce texte permet aujourd'hui d'exercer un véritable contrôle des entrées et sorties de la ZEE et, par conséquent, de lutter plus efficacement contre la pêche illégale. Une série d'arrêtés vient compléter ce texte. La surveillance et le contrôle des activités de pêche sont assurés par des aéronefs et des navires des forces armées françaises.

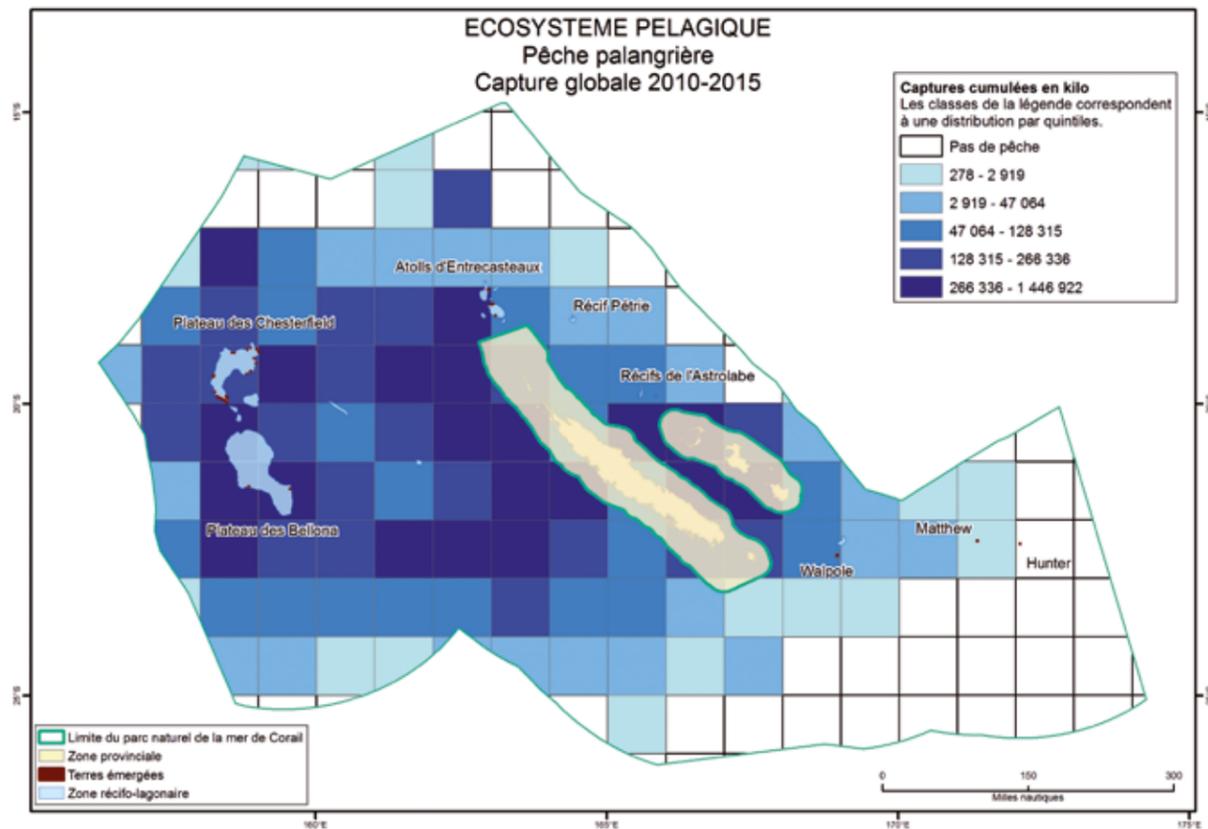
La configuration actuelle de la flottille palangrière est composée d'une vingtaine de navires de taille moyenne (entre 20 et 30 m). Avec moins de 3 000 tonnes capturées annuellement sur un espace de pêche d'environ 1,3 million de kilomètres carrés, l'impact de cette pêcherie sur la ressource peut être considéré comme minime. La filière hauturière néo-calédonienne pèse sur le marché du travail à hauteur de 230 emplois directs et sa production annuelle moyenne, en termes d'apport de protéines débarquées, est comparable, en volume, aux filières bovine ou porcine locales.



Près de 70 % des captures sont écoulées sur le marché local, tandis que les 30 % restants sont expédiés vers le Japon, les conserveries du Pacifique et le marché européen.

La principale espèce capturée est le thon blanc (1 500 t/an, 56 % des captures), suivie du thon jaune (800 t/an, 30 % des captures). D'autres espèces sont capturées et valorisées sur le marché local. Ces espèces accessoires commerciales sont le thon obèse (56 t/an, 2 % des captures), le mahi-mahi

en saison chaude (110 t/an, 4 % des captures), le saumon des dieux et le wahoo en période fraîche (respectivement 76 et 37 t/an) ainsi que les poissons à rostre au rang desquels on trouve le marlin rayé (55 t/an), le marlin bleu (24 t/an), le marlin noir (39 t/an), le marlineau (12 t/an) et l'espadon (10 t/an).



Capture, rendement et effort de pêche sur la période 2010-2015 au sein du parc naturel de la mer de Corail

Captures d'espèces d'intérêt particulier

Certaines espèces sont capturées accidentellement alors même qu'elles ne présentent aucune possibilité de valorisation commerciale et/ou qu'elles bénéficient d'un statut de protection particulier. On parle ainsi de captures accidentelles pour les tortues, requins, oiseaux et, plus exceptionnellement, pour les mammifères marins. Tous les équipages des palangriers sont sensibilisés à la nécessité d'apporter un soin particulier à la remise en liberté de ces animaux et ont reçu, à cet effet, les équipements nécessaires (dégorgeoir pour les tortues, coupe-fil...).

Si l'exploitation des requins est interdite depuis 2013 dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (arrêté 2013-1007/GNC), les armements ont cessé de les conserver dès 2008. Les lignes en nylon qui sont employées sont généralement coupées par les squales qui parviennent ainsi à se libérer. Dans le cas contraire, ils sont systématiquement relâchés par l'équipage. Les principales espèces de requins

capturées par la palangre sont le requin mako, le requin bleu et le requin soyeux. Viennent ensuite les requins océaniques d'intérêt particulier au rang desquels on peut citer le requin renard (3 espèces différentes), le requin océanique, le requin gris et les différentes espèces de requin marteau.

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un programme d'observateur des pêches qui, outre son objectif de respect d'un taux de couverture fixé par la WCPFC à 5 % du nombre de lignes filées, permet de maintenir un dialogue privilégié avec les navires de pêche et leurs armements, mais également d'identifier plus finement les potentiels impacts de l'activité sur les espèces d'intérêt particulier et de contribuer aux activités de la recherche scientifique par la réalisation d'échantillonnages sur les captures. C'est ainsi qu'il est possible annuellement d'identifier précisément les espèces capturées accidentellement et, par extension, sous réserve d'un jeu de données suffisant, d'estimer le nombre de ces captures à l'échelle de la flottille.



Impact de l'activité de pêche

Le niveau de capture dans le parc naturel de la mer de Corail est considéré comme faible (2,3 kg/km²/an). Il est le fruit d'un effort de pêche diffus (0,2 jour de mer/an/100 km²).

Concernant la principale espèce cible, le thon blanc, l'état du stock est encore considéré en 2016 comme exploité en dessous du niveau de prise maximal équilibré.

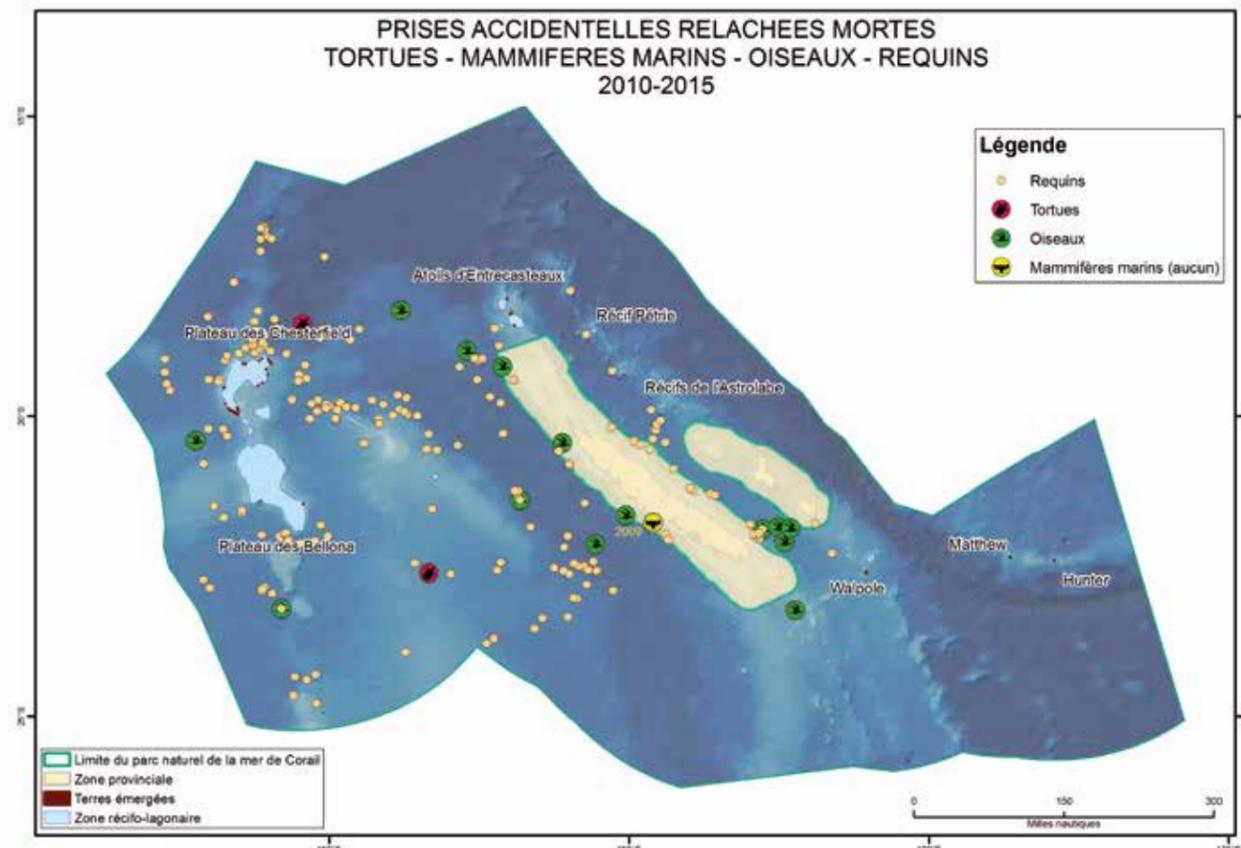
Pour le thon jaune comme pour le thon blanc, le ciblage des individus adultes et l'abandon des opérations de pêche sur mattes de juvéniles figurent au rang des mesures prises volontairement par les armements en faveur d'une pêche durable.

Les informations sont insuffisantes pour établir un diagnostic solide sur la plupart des espèces constituant les prises accessoires commerciales. Seuls le thon obèse et le marlin

rayé relèvent d'un état préoccupant au niveau régional, proche de la surexploitation, mais ces espèces ne sont pas ciblées par les armements néo-calédoniens et le niveau de capture reste faible.

Les captures accidentelles d'oiseaux, de tortues et de mammifères marins font l'objet de toutes les attentions. Elles sont très faibles en regard d'autres zones du Pacifique et la diminution de la mortalité de ces espèces est un objectif partagé entre les pêcheurs et l'administration en charge des pêches.

La création en 2015 d'un label « pêche responsable » émis par un organisme de gestion indépendant permet en 2016 de garantir que 16 des 17 navires en exercice pratiquent leur activité de manière responsable tant du point de vue de la gestion de la ressource que du respect de l'environnement ou encore de l'amélioration de la sécurité au travail.



Prises accidentelles relâchées mortes dans le parc naturel de la mer de Corail



• Ressources halieutiques récifales

Les îles et récifs éloignés du parc naturel de la mer de Corail constituent des systèmes récifaux importants qui abritent des ressources halieutiques.

À ce jour, un seul navire exploite certaines ressources du plateau des Chesterfield : principalement les holothuries, occasionnellement les langoustes et plus rarement les vivaneaux. La moyenne des captures d'holothuries effectuées par cet armement est de 10 tonnes pêchées par an depuis 2004, totalisant une production de 96 tonnes en 10 ans d'exploitation.

S'il est admis que ces espaces récifaux peu fréquentés abritent une ressource halieutique exploitable, l'éloignement de ces sites de pêche et la nature des ressources qui les fréquentent ne permettent pas d'envisager une exploitation durable et rentable de ces récifs dont l'état de conservation est jugé exceptionnel, avec toutefois une capacité de résilience supposée faible.



TOURISME DANS LES ÎLES ÉLOIGNÉES

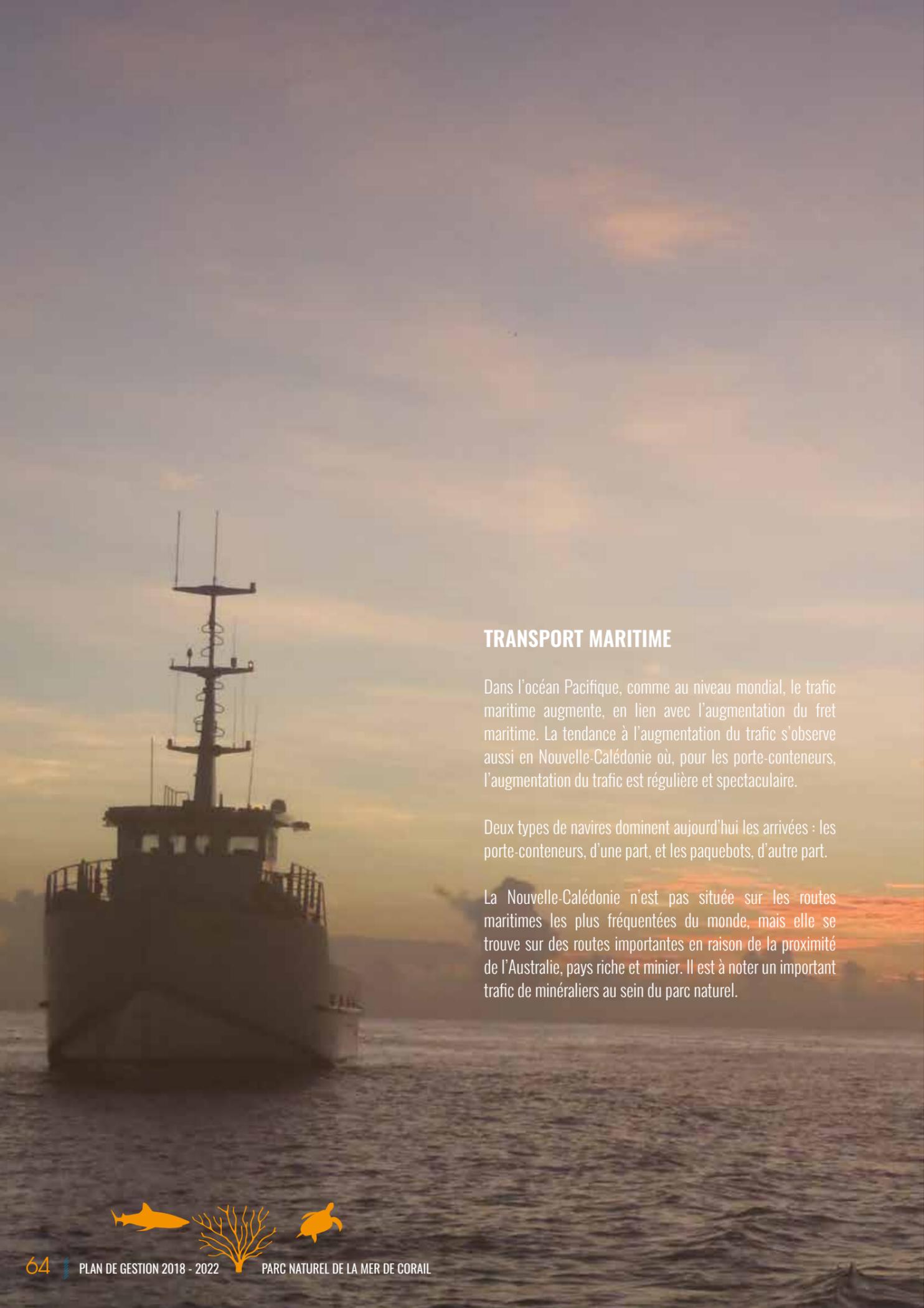
Activité de croisière

Les plateaux de Chesterfield et Bellona sont des sites potentiels d'intérêt, certes éloignés de la Grande Terre, mais facilement accessibles par des navires de taille moyenne répertoriés en grande plaisance (plus de 24 m de long) ou de taille plus importante (paquebots de petite taille). Ils pourraient donc susciter un intérêt de la part des opérateurs pour développer des produits touristiques originaux. Les îles hautes (Walpole, Matthew, Hunter) sont préservées par leur accessibilité difficile.

Pressions et impacts

- Le mouillage des navires et la fréquentation des îlots peuvent provoquer, tant à terre qu'en mer (par les ancres, par le piétinement, par le feu...), la destruction ou l'altération physique des espèces et habitats, avec un risque d'échouement dans des secteurs où la navigation est rendue difficile par la présence de barrières et de récifs coralliens épars.
- Les pollutions chimiques (nutriments et risque d'eutrophisation dans les secteurs de forte fréquentation, polluants chimiques), dues aux rejets d'eaux grises, d'eaux noires, d'hydrocarbures, d'eaux de ballast, et visuelle (macrodéchets plastique).
- La pollution sonore (terrestre et sous-marine) et le dérangement associé, notamment pendant les périodes de reproduction des tortues ou de l'avifaune particulièrement abondante dans ces zones.
- La diminution des stocks de certaines ressources vivantes en lien avec des prélèvements inadaptés.
- Les introductions volontaires ou involontaires d'espèces, dont des espèces invasives à terre (rongeurs, fourmis, végétaux...) et en mer (des bactéries et virus aux invertébrés et vertébrés).





TRANSPORT MARITIME

Dans l'océan Pacifique, comme au niveau mondial, le trafic maritime augmente, en lien avec l'augmentation du fret maritime. La tendance à l'augmentation du trafic s'observe aussi en Nouvelle-Calédonie où, pour les porte-conteneurs, l'augmentation du trafic est régulière et spectaculaire.

Deux types de navires dominent aujourd'hui les arrivées : les porte-conteneurs, d'une part, et les paquebots, d'autre part.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas située sur les routes maritimes les plus fréquentées du monde, mais elle se trouve sur des routes importantes en raison de la proximité de l'Australie, pays riche et minier. Il est à noter un important trafic de minéraliers au sein du parc naturel.



Risques de pollutions

- Perturbations acoustiques générées par le trafic maritime. L'augmentation du trafic constitue une aggravation de la perturbation sonore, car les mammifères marins utilisent de manière très complexe les ondes acoustiques, qui leur sont d'une importance vitale, pour communiquer entre eux, mais aussi pour évaluer l'environnement dans lequel ils se déplacent, se nourrissent ou se reproduisent. En Nouvelle-Calédonie, l'impact du bruit ambiant généré par le transport maritime n'a pas été documenté.
- Dégazage : aucune information n'est actuellement disponible sur cette pression. Les observations n'ont à ce jour pas conduit à identifier de tels agissements.
- Échouement sur les récifs coralliens : de nombreux accidents ont jalonné l'histoire maritime de la Nouvelle-Calédonie. Heureusement, peu de catastrophes sont à déplorer dans l'histoire récente. L'augmentation du trafic conduit à la nécessité de prendre ce risque en considération.
- Pollutions organiques ou chimiques liées aux rejets des eaux grises et noires des navires : ce risque concerne plutôt les zones lagunaires : Entrecasteaux, Chesterfield et Bellona.
- Rejets d'eaux de ballast : ces eaux peuvent contenir une diversité d'organismes exotiques allant de bactéries ou de virus à des organismes supérieurs, tels que des invertébrés, voire des vertébrés. Or, les minéraliers sont obligés de déballaster pour pouvoir charger leur cargaison.
- Rejets de déchets à partir des navires : en l'absence d'obligation de stockage des déchets et d'élimination dans les ports, cette pratique existe.



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN MONDIAL

Le réchauffement du climat est désormais sans équivoque. Il ressort des observations une augmentation des températures moyennes mondiales de l'atmosphère et de l'océan, une fonte généralisée des neiges et des glaces et une élévation du niveau moyen mondial de la mer.

Au niveau régional, le niveau moyen de la mer devrait s'élever dans le même ordre de grandeur que la moyenne globale avec des estimations pour 2100 allant de 23 à 58 centimètre à plus de 1 mètre.

En Nouvelle-Calédonie, les minima et maxima de température augmenteraient entre 1,5 °C et 4 °C à l'horizon 2100, et la saison dite « chaude » serait allongée de 2 à 6 mois. Pour les précipitations, aucune augmentation significative n'est présagée, mais une amplification du cycle saisonnier est prévue.

La température moyenne de la couche superficielle des océans autour de la Nouvelle-Calédonie pourrait augmenter de +2 °C entre 2050 et 2100.

Un tiers du CO₂ rejeté dans l'atmosphère se retrouve dans l'eau de mer. L'augmentation de la concentration en CO₂ atmosphérique doit conduire à une diminution du pH (acidification) des eaux de surface d'ici 2100, réduisant la saturation en aragonite. Cette diminution de saturation réduit la capacité des coraux à construire leur squelette dans des zones qui leur sont aujourd'hui favorables.

La diminution de la production de débris coralliens, liée à la diminution des organismes calcifiants, la hausse du niveau marin et l'occurrence plus élevée de cyclones de forte intensité sont susceptibles de mettre en péril certains îlots coralliens de très faible altitude, avec pour conséquences :

- une perte de souveraineté, avec la disparition de structures à partir desquelles les lignes de base sont établies pour la définition des eaux territoriales et de la ZEE ;
- une perte de fonctions écologiques (sites de nidification des oiseaux, des tortues...) et des services rendus par ces îlots (tourisme, abri...).

En même temps que la couverture en corail diminue, la capacité des coraux à lutter contre les maladies ou les algues va se réduire, conduisant potentiellement à une augmentation de la couverture en algues d'ici 2035. En conséquence, les petits poissons qui trouvent dans les coraux vivants nourriture et abri devraient voir leurs populations s'appauvrir sensiblement. En revanche, les grands poissons généralistes et inféodés au récif, qui arrivent en tête des espèces les plus capturées dans les zones récifales, ne devraient pas subir directement les effets de la contraction attendue du couvert corallien vivant.

La baisse de la productivité du milieu pélagique peut influencer sur la réussite de la nidification des oiseaux marins.

L'élévation du niveau marin et l'érosion vont entraîner la perte probable de zones de pontes conséquentes pour les tortues marines.

Le changement climatique constitue également une menace mondiale pour les mammifères marins car il pourrait induire des modifications de la distribution du krill et une modification des régimes océanographiques généraux et des routes de migration.

SURVEILLANCE ET SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis fin octobre 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dispose, avec l'Amborella, d'un navire polyvalent affecté aux Affaires maritimes et apte à opérer dans l'ensemble du parc naturel de la mer de Corail ainsi qu'à intervenir au bénéfice d'organismes tiers ou des provinces.

La surveillance et le contrôle des pêches dans le parc naturel sont réalisés par les forces armées de Nouvelle-Calédonie (Fanc) grâce à plusieurs outils : deux patrouilleurs et une frégate de surveillance, ainsi qu'un nouveau bâtiment multifonction en service depuis mi-2016, le D'Entrecasteaux. Les Fanc disposent également de deux avions Guardian.

Les zones à enjeux opérationnels particuliers sont :

- le Nord (frontières avec les îles Salomon et le Vanuatu) et l'Est (frontière avec Fidji) : menace permanente d'incursion, en particulier par des palangriers chinois et taiwanais basés au Vanuatu ou à Fidji ;
- toutes les zones récifolaginaires du parc naturel.



Contexte institutionnel

ORGANISATION À L'ÉCHELLE DU PAYS

• Historique

Colonie française depuis 1853, la Nouvelle-Calédonie devient un Territoire français d'outre-mer à partir de 1946. Les accords de Matignon sont conclus le 26 juin 1988 par Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, sous l'égide du gouvernement français. Ces accords prévoient la mise en place de trois provinces : Sud, Nord et Îles.

L'accord de Nouméa signé dix ans plus tard, le 5 mai 1998, prévoit le transfert de certaines compétences de la France vers la Nouvelle-Calédonie dans de nombreux domaines, excepté les compétences régaliennes (la défense, la sécurité, la justice et la monnaie) qui resteraient des compétences de la République française.

Ce n'est qu'à partir de 1999 que la Nouvelle-Calédonie devient une collectivité spécifique de la République française et se dote d'un gouvernement propre. Depuis cette date, elle dispose d'un statut particulier de large autonomie.

La loi organique du 19 mars 1999 précise la répartition des compétences entre l'État français, la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et les communes. Son article premier indique que les îles de Chesterfield et les récifs Bellona, l'île Walpole, les îles de l'Astrolabe, les îles Matthew et Hunter sont sous la responsabilité de la Nouvelle-Calédonie. L'article 22 indique que la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la réglementation et l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive.



• Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

« Le gouvernement collégial est l'un des éléments les plus innovants du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans sa composition que cette institution est inédite et originale. En effet, dans l'esprit de l'Accord de Nouméa, et afin que ses signataires locaux bâtissent ensemble la Calédonie de demain, ses membres, de cinq à onze, sont élus par l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Le gouvernement représente donc sensiblement les mêmes tendances politiques que celles du Congrès et, ainsi, majorité et minorité se côtoient au sein de l'exécutif. Le gouvernement calédonien est présidé par un de ses membres élu en son sein. Le statut prévoit également l'existence d'une vice-présidence chargée d'assurer l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président et de présider les réunions du gouvernement en cas d'absence de ce dernier.

Le fonctionnement collégial du gouvernement se concrétise dans la disposition selon laquelle le gouvernement est chargé « collégalement et solidairement des affaires de sa compétence », le corollaire étant que ses membres ne disposent pas d'attributions individuelles. Chacun d'entre eux est chargé « d'animer et de contrôler un secteur de l'administration » qui correspond au domaine d'action qui lui a été confié.

Le gouvernement reste normalement en fonction cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration du mandat du Congrès. Toutefois, il est démissionnaire de plein droit en cas de démission ou de décès de son président. Une fin prématurée du mandat peut également intervenir si la majorité de ses membres décide de démissionner ou encore suite au vote d'une motion de censure à la majorité absolue des membres du Congrès. »

Extrait de 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie Sémir Al Wardi sous la dir. de Faberon J.-Y. et Garde F.



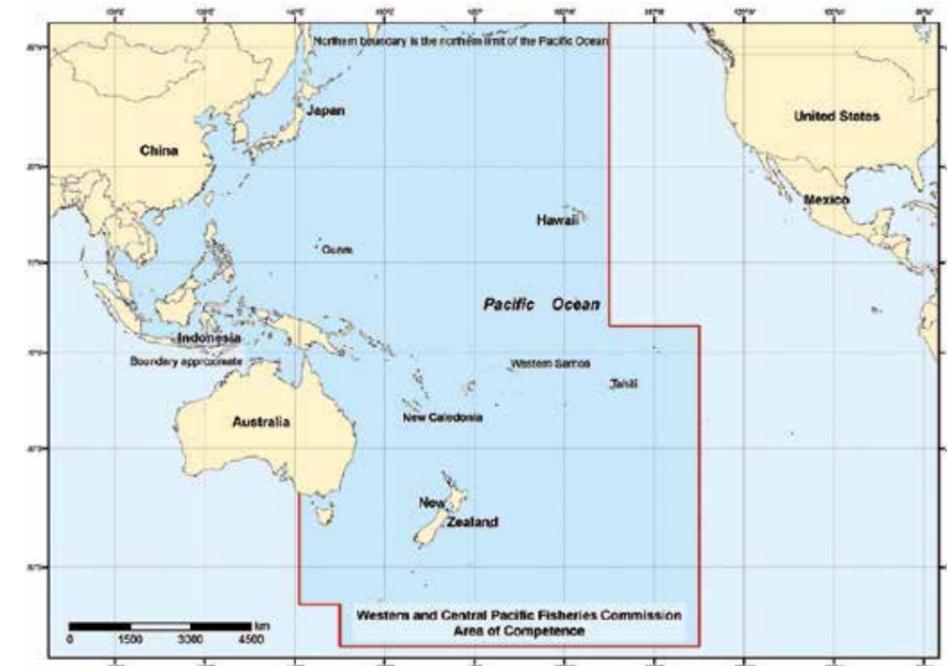
RELATIONS AVEC LA RÉGION

Depuis 1998, l'accord de Nouméa prévoit le transfert de certaines compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie afin de permettre à celle-ci de disposer d'une plus large autonomie. Le domaine de compétence des relations extérieures est ainsi partagé entre l'État français et la Nouvelle-Calédonie. La coopération régionale et les relations extérieures sont donc un domaine de compétence régi par le principe de souveraineté partagée. Cela implique que la Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire du président du gouvernement, est aujourd'hui en mesure :

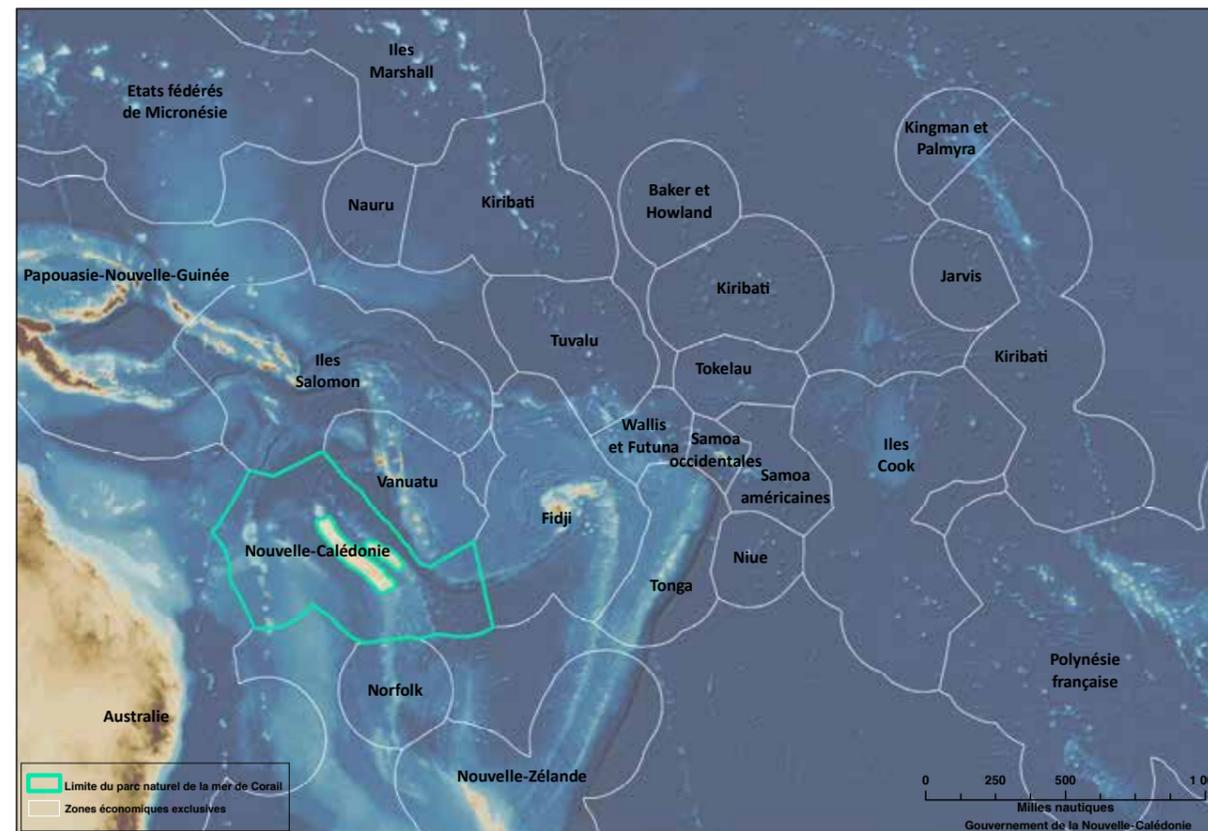
- de négocier directement, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et avec les organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations unies ;
- d'être membre, membre associé ou membre observateur d'organisations internationales, avec l'accord des autorités de la République ;
- de disposer de représentations auprès de l'Union européenne et des États et territoires du Pacifique.

La Nouvelle-Calédonie est membre associé du Forum des îles du Pacifique (FIP) depuis 2006 et en est devenue membre à part entière en 2016. Créé en 1971, le FIP est un groupement politique de seize États et territoires. Il est l'organisation internationale politique du Pacifique et, à ce titre, définit chaque année la feuille de route de l'ensemble des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Le Forum réunit chaque année à la même période les chefs d'État et de gouvernement du Pacifique pour entériner les orientations stratégiques qui guideront les travaux des organisations techniques (CPS et PROE notamment) pour l'année suivant le sommet.

La Nouvelle-Calédonie est également membre de la Communauté du Pacifique (CPS) qui contribue au développement des compétences techniques, professionnelles, scientifiques et des capacités de recherche, de planification et de gestion de vingt-deux États et territoires insulaires du Pacifique.



Zone d'action de la Commission des pêches du pacifique occidental et central (WCPFC)



Contexte régional du parc naturel de la mer de Corail

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération, d'appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable. La Nouvelle-Calédonie est membre à part entière du PROE et l'a présidé en 2012.

La Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) a été créée par la Convention pour la conservation et la gestion des stocks de grands poissons migrateurs (notamment des thons) du Pacifique occidental et central, entrée en vigueur le 19 juin 2004. Sa zone d'action couvre les zones économiques exclusives des pays océaniques, à l'intérieur desquelles des mesures de gestion compatibles avec celles de la WCPFC doivent être mises en place par les États côtiers. Territoire participant, la Nouvelle-Calédonie prend part aux négociations, mais n'ayant pas de droit de vote, elle ne peut bloquer seule un consensus.

Répondant ainsi aux enjeux mondiaux, une ouverture sur la région est une évidence. La Nouvelle-Calédonie a donc permis dans sa gouvernance, la possibilité que nos plus proches voisins (Australie, Vanuatu et îles Salomon) soient associés au plan de gestion.

La Nouvelle-Calédonie a signé des accords de coopération avec certains pays du Pacifique. Il s'agit notamment :

- d'un jumelage de leurs aires marines protégées avec les îles Cook lors d'impact 3 ;
- d'une déclaration d'intention entre la France, au titre de la Nouvelle-Calédonie, et l'Australie pour la gestion durable de la mer de Corail ;
- un memorandum d'attention avec le Vanuatu et les îles Salomon pour une gestion concertée de nos aires marines lors d'Oceania meeting.

La création du parc naturel de la mer de Corail a permis à la Nouvelle-Calédonie de devenir membre de BigOcean, réseau créé par les gestionnaires pour les gestionnaires. Ce réseau soutient la création des grandes aires marines protégées et facilite les échanges d'expériences entre gestionnaires dans ce domaine.

La Nouvelle-Calédonie participe également au Pacific Oceanscape. Vingt-trois pays et territoires du Pacifique insulaire se sont réunis pour créer le Pacific Oceanscape, un cadre pour gérer durablement, protéger et maintenir l'intégrité culturelle et naturelle de cette vaste région pour les générations à venir.



Partie

2



GESTION DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL



UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL PROTÉGÉ



OBJECTIF

I - Protéger les écosystèmes et leur connectivité

La protection du patrimoine naturel vise à assurer la résilience des processus écologiques assurant l'épanouissement des espèces sauvages et des hommes. Les composantes structurelles et fonctionnelles des écosystèmes sont conservées afin de maintenir les services qu'ils fournissent, notamment dans un contexte de dérèglement climatique. Le patrimoine culturel matériel et immatériel, moderne et ancien, doit être connu, reconnu, protégé et valorisé afin que l'histoire et l'identité du parc soient affirmées dans sa dimension humaine.

SOUS OBJECTIF

1 SANCTUARISER LES RÉCIFS ISOLÉS

Les récifs coralliens et les terres émergées associées jouent un rôle primordial pour de nombreuses espèces, puisqu'ils abritent environ 25 % des espèces marines connues. Les récifs coralliens vierges sont les récifs n'ayant subi aucun impact des activités humaines. Les récifs isolés du parc représentent 30 % des récifs vierges de la planète. Ils sont parmi les plus riches du monde. Ils détiennent le nouveau record mondial de biomasse en poissons de récif avec 8,8 et 7,9 tonnes par hectare à Pétrie et Astrolabe contre 7,6 et 7,5 t/ha dans le parc national de l'île Cocos (Costa



Rica) et dans la plus grande réserve marine du monde aux Chagos (océan Indien) et avec 6,9 et 6,7 t/ha à Chesterfield et Entrecasteaux contre 5,3 t/ha dans le récif de Kingman (Pacifique), la référence mondiale des sites « vierges ». Les récifs isolés de la Nouvelle-Calédonie constituent un patrimoine unique au monde, parmi les plus proches de ce à quoi un récif corallien « vierge » de tout impact humain devrait ressembler.

Il convient de considérer avec une attention toute particulière la richesse exceptionnelle que constituent ces récifs coralliens, dont l'intégralité doit bénéficier du plus haut niveau de protection (réserve intégrale ou réserve naturelle).



SOUS OBJECTIF

2 LIMITER LES IMPACTS DIRECTS DE L'HOMME SUR UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DES ÉCOSYSTÈMES

Les aires marines protégées ont désormais largement prouvé leur efficacité comme outil de protection de la biodiversité et des écosystèmes. Le parc contribue à atteindre les objectifs d'Aichi et à répondre aux recommandations des congrès de l'UICN pour assurer les bases d'une gestion durable des ressources marines. L'identification d'aires prioritaires englobant plusieurs écosystèmes (écorégions) peut désormais s'appuyer sur les connaissances existantes (analyse stratégique régionale (ASR), zones d'importance pour la conservation (ZIC), analyse écorégionale, zones d'importances pour la conservation des oiseaux (ZICO), profil d'écosystèmes...) tout en intégrant les zones de faible conflit d'usage. Il convient de développer un réseau de réserves naturelles ou intégrales qui permette de protéger de manière représentative et efficace l'ensemble des écosystèmes du parc.

Les terres émergées du parc doivent pouvoir bénéficier des mêmes niveaux de protection. Les monts sous-marins, les récifs profonds et les cheminées hydrothermales avec hydrogène et sulfure doivent bénéficier d'un statut particulier avec des mesures de protection appropriées à la hauteur de leur intérêt biologique.



SOUS OBJECTIF

3 GARANTIR LA CONNECTIVITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉCOSYSTÈMES ET ZONES REMARQUABLES DU PARC

De nombreuses espèces utilisent plusieurs écosystèmes au cours de leur cycle de vie, maintenir la connectivité entre ces différents écosystèmes est donc indispensable.

Les monts sous-marins ont notamment un rôle central dans la connectivité. Ils servent de zone de nourrissage, de repos, de station de nettoyage, de points d'orientation, etc., pour de nombreuses espèces pélagiques (baleines, requins, thons, oiseaux...).

De plus, il existe une connectivité avérée pour certaines populations de cétacés, oiseaux, tortues et requins entre la Nouvelle-Calédonie et ses pays voisins tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu, les îles Salomon, Fidji.

La mise en place de corridors écologiques hautement protégés reliant les écosystèmes permettra de garantir la connectivité entre ces derniers et ainsi de favoriser leur résilience. En outre, la création de ces zones protégées au sein du parc permettra de mieux répondre aux recommandations de l'UICN.



SOUS OBJECTIF

4 PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes (EEE), animales et végétales, sont aujourd'hui reconnues par l'UICN comme étant l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Les invasions biologiques sont en effet considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale après la destruction et la dégradation des habitats naturels. Contrôler et lutter contre ces espèces en mettant en place des mesures efficaces de prévention, de contrôle et, si besoin, d'éradication permet de protéger le patrimoine naturel du parc. La sensibilisation des usagers du parc à la présence d'EEE est également un moyen permettant de lutter contre leur dissémination.



OBJECTIF

II - Protéger les espèces patrimoniales, rares et migratrices en danger

SOUS OBJECTIF

5 CRÉER OU RENFORCER LES STATUTS DE PROTECTION DE CES ESPÈCES ET EN SUIVRE LES EFFETS

Les activités humaines engendrent un ensemble de perturbations et d'impacts qui peuvent notamment affecter les populations des espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices. La réduction des risques passe par un renforcement de la réglementation et par une augmentation des moyens pour sa mise en œuvre.

Le parc est d'ores et déjà doté de plusieurs mesures réglementaires visant à protéger les baleines, les requins

et les tortues marines, mais ces mesures nécessitent d'être renforcées et étendues à d'autres espèces, notamment celles considérées comme rares, menacées ou en danger. Ce renforcement doit se faire en cohérence avec les statuts provinciaux et internationaux et doit permettre une protection forte de ces espèces remarquables. Il permettra d'assurer le maintien et la résilience des populations concernées en réduisant les risques d'interactions négatives et de perturbations sur les individus et les habitats.

L'une des priorités de ce sous-objectif sera de lister les espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices présentes dans le parc



SOUS OBJECTIF

6 PROTÉGER LES HABITATS CLÉS INDISPENSABLES AU CYCLE DE VIE DE CES ESPÈCES

Les sites de reproduction, de ponte ou mise bas, de nourrissage et de migration sont considérés comme étant des zones clés pour le maintien des cycles de vie des espèces. Afin de préserver les populations des espèces patrimoniales, rares, en danger et migratrices dans le parc, des mesures concrètes de protection et de conservation de leurs habitats doivent être adoptées. Il est nécessaire de s'appuyer sur la création de réserves intégrales et de réserves naturelles pour protéger ces zones clés, en prenant notamment en compte les aspects saisonniers liés aux différentes espèces ciblées. Les usagers fréquentant les îles et récifs éloignés du parc doivent être informés et sensibilisés à ces enjeux afin de limiter au maximum les perturbations engendrées par leur présence.

SOUS OBJECTIF

7 PORTER UNE ATTENTION PRIVILÉGIÉE AUX ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU PARC

De nombreuses espèces singulières sont présentes dans le parc, qu'elles soient endémiques ou de véritables fossiles vivants, ou que le parc soit l'un des derniers refuges pour la bonne santé de ces populations. Le parc a une responsabilité forte pour toutes ces espèces et se doit de leur accorder une protection particulière. Elles représentent une véritable identité pour le parc.



OBJECTIF

III - Mieux caractériser et reconnaître le patrimoine culturel matériel et immatériel

SOUS OBJECTIF

8 RECENSER, IDENTIFIER ET SPATIALISER LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le patrimoine culturel immatériel lié à l'océan en Nouvelle-Calédonie est riche et diversifié. Il regroupe un ensemble de pratiques, de savoirs et de représentations qui illustrent le lien étroit qu'entretiennent les hommes avec la nature. La connaissance de ce patrimoine constitue une première étape vers la reconnaissance de la place prépondérante de l'environnement marin dans l'organisation sociale kanak. L'identification des lieux et des sites d'importance culturelle ainsi que des savoirs associés permettra de mieux cerner le caractère exceptionnel du patrimoine culturel immatériel du parc. Une typologie et une cartographie doivent être réalisées pour mieux comprendre et reconnaître ce patrimoine.



SOUS OBJECTIF

9 RECENSER, IDENTIFIER ET SPATIALISER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL

Le patrimoine culturel matériel du parc n'est que partiellement connu. Il convient d'identifier et de recenser le patrimoine culturel matériel maritime et insulaire situé au sein du parc, témoin d'un passé datant parfois de plusieurs siècles : épaves, ruines, vestiges archéologiques et industriels. Il s'agit de développer des stratégies d'amélioration des connaissances en s'appuyant sur les outils et structures existants dont dispose la Nouvelle-Calédonie.

OBJECTIF

IV - Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel

SOUS OBJECTIF

10 PRÉSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

Le patrimoine culturel matériel et immatériel constitue l'une des richesses à protéger dans le cadre du parc. Intrinsèquement liés, les sites naturels et culturels peuvent bénéficier de plusieurs statuts de protection. Pour cela, il est nécessaire de déterminer ou de définir des outils de protection et de gestion alloués aux lieux et aux sites culturels identifiés.

SOUS OBJECTIF

11 FAVORISER L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE CULTUREL PAR LES POPULATIONS LOCALES

Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation d'assurer la connaissance, la protection mais également la valorisation de son patrimoine culturel matériel et immatériel. Pour une appropriation par le public (réappropriation des espaces marins par

les populations, réactivation des chemins coutumiers, valorisation et transmission des techniques et des savoir-faire ancestraux, mobilisation de la jeunesse, échanges régionaux, développement d'une activité écologique et touristique), il est nécessaire de partager ce patrimoine culturel, notamment en rendant l'information disponible et accessible.

SOUS OBJECTIF

12 ENCOURAGER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Doté d'une richesse historique et culturelle significative, le parc a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs locaux, territoriaux, régionaux et internationaux autour de ces objectifs communs. Ce patrimoine culturel riche et unique constitue un atout majeur pour mettre en place des initiatives et des projets vecteurs de développement et d'intégration économique, environnementale, sociale et culturelle pour le pays.



DES USAGES DURABLES ET RESPONSABLES RECONNUS



Des usages compatibles avec la préservation des écosystèmes, des espèces patrimoniales et des ressources : tourisme, pêche, transports maritimes et futurs usages, devraient s'engager dans une démarche écoresponsable reconnue.

Afin que le plan de gestion reconnaisse la compatibilité des usages avec la protection des écosystèmes, certains objectifs doivent être remplis.

OBJECTIF

V - Garantir et accompagner le développement d'un tourisme responsable

SOUS OBJECTIF

13 ENCADRER LA FRÉQUENTATION DES PARTICULIERS

Du fait de leur éloignement, les récifs éloignés sont des espaces quasi vierges d'impact humain. Si certaines îles éloignées ont subi de forts impacts humains entre le XVIII^e siècle et les années 1970 pour la chasse à la baleine, ou entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle pour l'exploitation du guano, elles sont redevenues aujourd'hui des espaces naturels. Ces espaces à la biodiversité exceptionnelle sont des abris pour de nombreuses espèces vulnérables. Il est donc nécessaire d'encadrer la fréquentation touristique sur ces zones, notamment les activités récréatives. Mais la prise de mesures d'encadrement doit se faire de manière anticipée et adaptée. La prise en compte de la grande plaisance incluant les yachts de luxe est indispensable, car la tendance actuelle est à son développement.

SOUS OBJECTIF

14 LABELLISER LA FRÉQUENTATION DES PROFESSIONNELS

La pérennité et la qualité des activités professionnelles de tourisme pratiquées dans le parc sont conditionnées par la préservation du patrimoine naturel exceptionnel. Il est nécessaire de labelliser la fréquentation touristique professionnelle sur ces zones, afin d'adapter les prestations récréatives proposées aux objectifs de gestion du parc. Il faut étendre les bonnes pratiques reconnues du secteur touristique nautique dans le lagon et dans la réserve naturelle d'Entrecasteaux, au sein du parc, dans le but d'impliquer les opérateurs dans la conservation des sites. Une connaissance préalable des différents types d'usages et du flux touristique est nécessaire, afin d'en déterminer les impacts. L'évolution d'une partie de l'activité vers des navires de plus en plus grands engage à la prise de mesures évolutives dont des mesures d'encadrement et de limitation.



OBJECTIF

VI - Garantir et accompagner des pêcheries locales et respectueuses de la ressource et des habitats



15 ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR NOTRE MODÈLE DE PÊCHE HAUTURIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

La pêche est une filière économiquement et socialement importante en Nouvelle-Calédonie. Il est essentiel que cette filière demeure limitée aux armements néo-calédoniens utilisant des palangriers labellisés et que le nombre maximal de licences locales soit maintenu à son niveau actuel (21). Les navires de pêche locale de moins de 12 mètres ne sont pas compris dans cette limite. Aucune licence de pêche n'est accordée aux navires étrangers dans le parc sauf dérogation pour des raisons scientifiques.

Les pratiques de pêche palangrière néo-calédonienne, ciblant les thonidés, sont labellisées comme responsables. La mise en place du label pêche durable, normalisé au travers d'un cahier des charges, est soutenue par la filière. Ce label doit aussi faire l'objet d'une amélioration continue et doit être mis en œuvre par l'ensemble de la flotte.

L'effort déployé par la flotte est considéré comme minime en regard de la superficie de la ZEE et des captures opérées dans le Pacifique sud. Toutefois, la pérennité des armements est étroitement dépendante de leur capacité à pouvoir opérer sur l'intégralité de l'étendue de la ZEE, exclusion faite des réserves naturelles et intégrales.

Il convient que les arts traînants, déjà suspendus, soient interdits dans l'ensemble du parc naturel et que les pêches à la senne, au filet de fond et au filet dérivant soient également interdites.

Une collaboration active avec les pêcheurs doit être recherchée, notamment en termes de surveillance de l'espace marin largement fréquenté par les palangriers.

SOUS OBJECTIF

16 ENCADRER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE LAGONAIRE

L'activité de pêche lagonaire doit être adaptée au statut des zones protégées au titre du chapitre 1. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, cette activité de pêche professionnelle doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et ne peut pas être maintenue sur le long terme. La prise en compte des droits historiques permet au seul armement pêchant aujourd'hui dans les lagons du parc de poursuivre son activité, mais aucun nouveau navire ne sera autorisé à pratiquer cette activité.

L'activité de pêche récréative pratiquée par les navires de plaisance doit également faire l'objet d'un encadrement strict, excluant tout commerce, toute cession des produits de cette pêche et tout débarquement en dehors du parc.

SOUS OBJECTIF

17 ENCADRER L'ACTIVITÉ DE PÊCHE RÉCIFALE ET PROFONDE

Les espèces exploitables par la pêche récifale et profonde sont particulièrement vulnérables du fait de leur faible croissance et de leur faible taux de reproduction. Une pression de pêche non maîtrisée peut avoir un impact important sur les stocks. De plus, selon les méthodes de pêche employées, l'impact sur l'habitat peut être non négligeable. Conserver les stocks de poissons profonds du parc, c'est aussi permettre leur essaimage dans les eaux provinciales.



OBJECTIF

VII - Diminuer les pressions induites par les transports maritimes pour en limiter les impacts

SOUS OBJECTIF

18 ADAPTER LA CIRCULATION MARITIME AUX ENJEUX

En tant qu'institution spécialisée des Nations unies, l'Organisation maritime internationale (OMI) est l'autorité chargée d'établir les normes pour la sécurité, la sûreté et la performance environnementale des transports maritimes internationaux. Le cadre réglementaire créé selon les principes de l'équité et de l'universalité est applicable au parc naturel de la mer de Corail. Pour aller plus loin dans l'amélioration des usages, cette réglementation devra être complétée par une politique permettant d'adapter les règles de circulation maritime aux enjeux environnementaux.

SOUS OBJECTIF

19 PRÉVENIR LES RISQUES DE POLLUTION

Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de prévention des risques de pollution au sein du parc est donc essentielle.

SOUS OBJECTIF

20 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS

Compte tenu de l'éloignement et de la vulnérabilité des îles et récifs du parc, un accident maritime aurait de lourdes conséquences sur les écosystèmes, et les capacités d'intervention seraient extrêmement faibles. La mise en place d'une stratégie de lutte contre les pollutions au sein du parc est donc essentielle.

OBJECTIF

VIII - Se préparer aux usages futurs

SOUS OBJECTIF

21 ENCADRER, ACCOMPAGNER ET VALORISER LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE AU PROFIT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les récentes évolutions de la recherche tendent à montrer que certains espaces peu explorés tels que les océans profonds ou les écosystèmes isolés abritent de nombreuses espèces peu connues et dont certaines peuvent contenir des biomolécules actives. Le développement de nouveaux produits issus de la recherche effectuée à partir de matériel biologique prélevé dans le milieu naturel figure au rang des défis économiques et technologiques du futur.

Il est important que le parc se dote d'un cadre réglementaire permettant d'encadrer toute opération de prélèvement, d'exploration et de valorisation ainsi que des moyens pour en contrôler l'application.

Les populations locales doivent pouvoir bénéficier des retombées de l'exploitation de ce matériel.



SOUS OBJECTIF

22 ANTICIPER ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le changement climatique est désormais sans équivoque et est causé par l'activité humaine. En Nouvelle-Calédonie, les minima et maxima de température augmenteraient entre 1,5 °C et 4 °C à l'horizon 2100, et la saison dite « chaude » serait allongée de 2 à 6 mois. Pour les précipitations, aucune augmentation significative n'est dégagée, mais une amplification du cycle saisonnier est prévue.

L'augmentation mondiale de la concentration en dioxyde de carbone est essentiellement due à l'utilisation des combustibles fossiles et aux changements d'affectation des terres. À son niveau, le parc peut aussi être un acteur de la mitigation des impacts liés au changement climatique.

Si l'état actuel des technologies dans le domaine des énergies renouvelables ne permet pas d'envisager à court terme leur développement industriel dans le parc, celui-ci doit s'engager à utiliser les énergies renouvelables chaque fois que possible pour les équipements de suivi (base à terre, stations d'écoute ou d'enregistrement).

Le parc favorise la transition vers de nouvelles technologies moins polluantes ou moins consommatrices de carburants pour les bateaux. Rien ne laisse présager quelles seront les technologies du futur, il est nécessaire de rester attentif à leur développement.

SOUS OBJECTIF

23 MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX ET LES RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION DES RESSOURCES PROFONDES AVANT D'ENVISAGER DE NOUVELLES PROSPECTIONS OU EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES

Il est nécessaire de connaître les enjeux et risques (écosystémiques et politiques) liés à l'exploration des ressources minérales et hydrocarbures. La première étape est d'établir un inventaire des données déjà existantes sur ces ressources et sur les risques liés à leur exploration. L'évaluation des risques environnementaux doit être réalisée sur la base des données et échantillons, géologiques et biologiques, disponibles existants. Cette approche doit être pluridisciplinaire et faire appel à des compétences très différentes : géologique, biologique, océanographique, économique et écologique.

Cette connaissance permettra notamment de mettre en place une méthodologie pour toutes les futures études d'impact. Cette méthodologie et les modalités des études d'impact seront soumises au Comité Scientifique.

Il faut également prévoir des veilles et analyses, technologiques et économiques, sur les opportunités de mise en valeur responsable du parc, à la hauteur des services universels fournis et tenant compte de la responsabilité internationale à soutenir la Nouvelle-Calédonie dans sa contribution importante à la résilience de l'océan Pacifique.



UNE BONNE GOUVERNANCE

La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et aux modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance s'apprécie concrètement en termes d'efficacité ; elle signifie que les décisions satisfont à des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité ou encore le respect des pratiques et coutumes.



OBJECTIF

IX - Assurer le bon fonctionnement des instances du parc

SOUS OBJECTIF

24 ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PARC

Pour assurer la pérennité du parc, il est nécessaire de disposer d'une structure de gestion pérenne dédiée au fonctionnement des instances du parc et à l'animation de sa gestion. Elle doit être capable de recevoir et d'utiliser différentes sources de financement, mais le financement inhérent au fonctionnement de la structure devrait être assuré par la collectivité publique dans un cadre réglementaire précis. Cette structure doit être dotée de statuts et de moyens matériels et humains adéquats. Son organe délibérant est une instance collégiale, le comité de gestion.



SOUS OBJECTIF

25 FAVORISER L'IMPLICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

La gestion du parc se veut participative et concertée. Le comité de gestion est l'instance de concertation du parc. Il est formé de quatre groupes d'acteurs : institutions, coutumiers, socio-professionnels et représentants de la société civile. L'enjeu de toute structure collégiale est d'assurer la contribution et l'expression de toute partie prenante. Toutefois, chaque participant a le devoir, au titre de sa responsabilité, de garantir sa participation et un engagement optimal. Les membres du comité de gestion doivent également servir de relais auprès du grand public. La prise en compte des avis et recommandations de l'ensemble des utilisateurs et du public doit être respectée. Cela afin de s'assurer que les décisions prises par le comité de gestion recueillent son approbation.



SOUS OBJECTIF

26 ÉVALUER LA COMPATIBILITÉ DES DÉCISIONS AVEC LES AVIS DU COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion va être amené à donner des avis sur l'application des mesures de gestion et sur le plan de gestion. Il convient d'évaluer la compatibilité des décisions prises par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec les avis émis par le comité de gestion pour vérifier que ces avis soient effectivement suivis.





OBJECTIF

X - Impliquer les populations

SOUS OBJECTIF

27 FAIRE CONNAÎTRE LE PARC EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'accès, de manière pédagogique, à la connaissance des richesses naturelles, culturelles, historiques et des enjeux du parc constitue le préalable à toute manifestation d'intérêt, à toute implication et à toute action en faveur de sa gestion de la part des populations et des usagers. Les actions de gestion entreprises par les instances de gouvernance du parc doivent également être communiquées au grand public. Tout cela permettra de favoriser l'appropriation du parc naturel et de son plan de gestion par la population.

SOUS OBJECTIF

28 FAVORISER LA GESTION PARTICIPATIVE

L'immensité du parc et le fait qu'il soit inhabité posent le problème de la surveillance effective de cet espace. Le grand public et les professionnels peuvent effectuer des observations ponctuelles et des suivis plus réguliers pour le compte du parc, et ainsi participer à l'amélioration des connaissances et à la surveillance. Il est nécessaire que la population prenne conscience de sa responsabilité et comprenne l'intérêt des mesures de gestion et des interdictions dans le parc pour les mettre en œuvre de manière autonome.



SOUS OBJECTIF

29 RENDRE L'INFORMATION ACCESSIBLE

La première étape dans l'implication des populations est l'information. Celle-ci doit donc être accessible et compréhensible par tous les types de public intéressés par le parc.



OBJECTIF

XI - Évaluer, rapporter, informer et communiquer sur la mise en œuvre du plan de gestion, son efficacité et ses résultats

SOUS OBJECTIF

30 ÉVALUER LA PERFORMANCE DE LA GESTION DU PARC

Pour juger de l'efficacité, permettre le suivi et l'évaluation de la performance du plan de gestion, il est nécessaire de développer des outils d'évaluation faisant appel à une série d'indicateurs et à un tableau de bord associé.

SOUS OBJECTIF

31 ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA LISIBILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION, DE SON EFFICACITÉ ET DE SES RÉSULTATS

Pour que le grand public puisse avoir un avis éclairé, la mise en œuvre du plan de gestion, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés doivent être explicitement rapportés à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du parc, dans les meilleurs délais.

OBJECTIF

XII - Renforcer, optimiser et mutualiser les moyens

SOUS OBJECTIF

32 ORGANISER UNE SURVEILLANCE ET UN SUIVI OPÉRATIONNELS ET EFFICIENTS

Le parc a besoin de suivre et de surveiller ce qui se passe dans son périmètre : fréquentation, activités, phénomènes exceptionnels. Sa superficie pose le problème des moyens nécessaires à sa surveillance opérationnelle et au suivi de ses mesures de gestion. Le coût élevé des moyens traditionnels doit engager à explorer de nouveaux modes de surveillance. Les actions de collaboration et de mutualisation des moyens doivent également être privilégiées, y compris à l'échelle de la région compte tenu des enjeux de conservation de cet espace.

SOUS OBJECTIF

33 DÉPLOYER UN LARGE ÉVENTAIL DE STRATÉGIES DE RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Les objectifs ambitieux du parc nécessitent la mise en place de nombreuses actions. De nouvelles sources de financement sont indispensables pour que le parc puisse atteindre tous ses objectifs. L'acceptation des financements doit se faire dans le respect de l'éthique et des objectifs du parc et dans des proportions préservant l'indépendance du parc vis-à-vis des bailleurs de fonds.

L'engagement de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de son espace maritime bénéficie à l'ensemble des pays de la région et plus largement à la planète. Il serait légitime que le poids financier de cet engagement soit aussi partagé.



SOUS OBJECTIF

34 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES AU SERVICE DE LA GESTION DU PARC

L'analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie réalisée avant la création du parc a révélé la carence de données dans de nombreux domaines. Soutenir les projets d'acquisition de connaissances qui permettent d'atteindre les objectifs du plan de gestion contribuera à l'amélioration de la gestion du parc.

Il s'agit pour le parc naturel de dépasser son rôle actuel qui consiste simplement à se prononcer sur les dangers éventuels de telle ou telle mission scientifique en son sein. Le parc naturel souhaite devenir le moteur de l'acquisition de connaissances au service de sa gestion.

Sur la base des besoins exprimés par le comité de gestion, il conviendra d'élaborer un agenda de recherche partagé reprenant toutes les thématiques intéressant le parc : biologie, géologie, culturel..., qui permettra de faciliter la recherche de financements.

Les données recueillies lors des campagnes scientifiques dans le parc devront être conservées, partagées et valorisées.

UN PARC INTÉGRÉ À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE



Le parc couvre tout l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. Sa bordure extérieure correspond aux limites de la ZEE adjacente au Vanuatu, aux îles Salomon, à l'Australie et à Fidji. Pour cette raison, il doit prendre en compte les modes de gestion l'environnant au niveau régional. Le parc doit aussi articuler sa gestion aux réglementations provinciales et règles coutumières afin de faciliter la cohérence des mesures et la mutualisation des moyens. En outre, le parc abrite l'un des six sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, lequel doit être suivi de manière coordonnée avec les autres gestionnaires de sites via le Conservatoire des espaces naturels. Enfin, le parc s'inscrit dans une dynamique mondiale de gestion durable des océans et s'intègre aux différentes plateformes internationales d'échange et de capitalisation d'expériences.

OBJECTIF

XIII - Travailler en cohérence avec les gestionnaires locaux

SOUS OBJECTIF

35 RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE GESTION DU PARC AVEC LES MESURES DE GESTION DANS L'ENSEMBLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux provinciales. Le parc doit encourager l'application d'approches partagées avec les provinces, les communes, les comités de gestion du patrimoine mondial, les structures coutumières et tout organisme intervenant sur une aire protégée.

SOUS OBJECTIF

36 RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DANS LE PARC ET DANS L'ENSEMBLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans une perspective de gestion intégrée du milieu marin, et afin de mutualiser au mieux les moyens et de partager l'information facilement, il est nécessaire d'avoir une cohérence dans les mesures de suivi et d'évaluation de toutes les aires de gestion du milieu marin. Cela est d'autant plus indispensable pour les espèces patrimoniales, les espèces migratrices et les écosystèmes et habitats interconnectés.

OBJECTIF

XIV - Développer les coopérations régionales au profit de la région mer de Corail

SOUS OBJECTIF

37 RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE GESTION DU PARC AVEC LES MESURES DE GESTION DES PAYS VOISINS

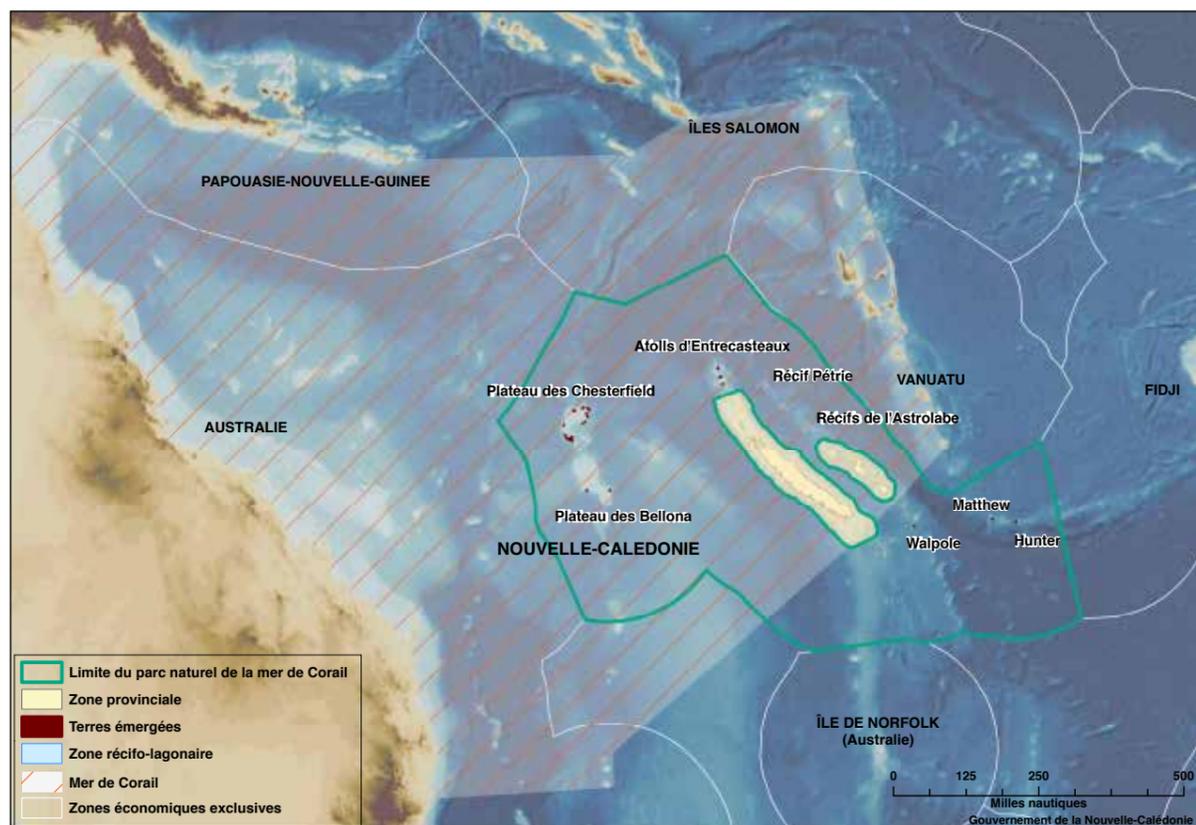
Pour que les mesures de gestion dans le parc soient efficaces, elles doivent être cohérentes avec les mesures de gestion prises dans les eaux de la mer de Corail.

Outre la Nouvelle-Calédonie, la mer de Corail baigne les côtes de plusieurs pays : Fidji, Vanuatu, îles Salomon, Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux privilégiés avec nos voisins.

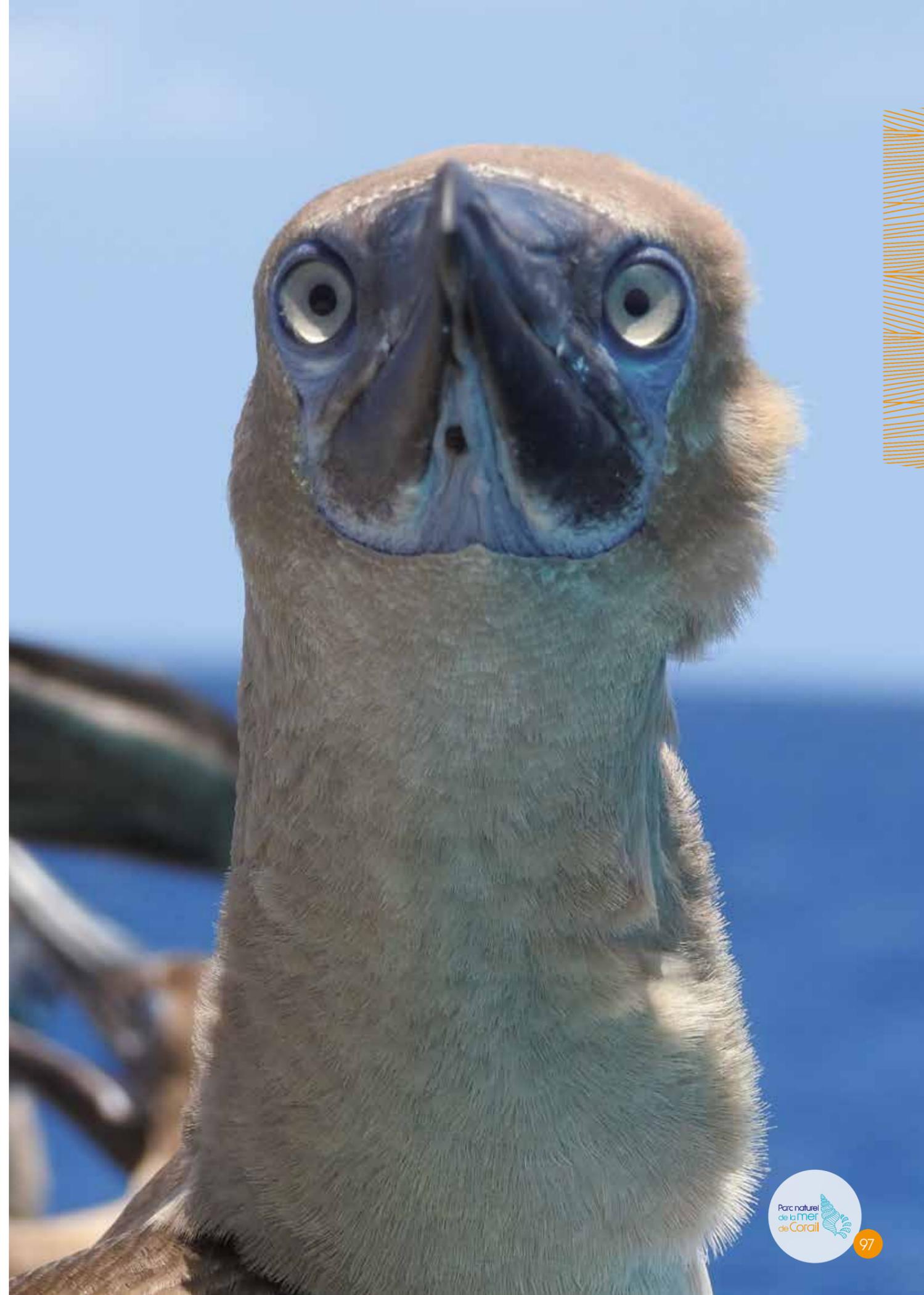
SOUS OBJECTIF

38 RECHERCHER LA COHÉRENCE DES MESURES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PARC AVEC CELLES PRISES PAR LES PAYS VOISINS

Afin d'assurer une cohérence des mesures d'évaluation et de suivi à l'échelle régionale, le parc peut s'appuyer sur les stratégies et les cadres régionaux comme la stratégie de conservation des espèces marines emblématiques ou la stratégie du Pacifique pour la conservation de la nature et les aires protégées.



Situation du parc naturel de la mer de Corail



OBJECTIF

XV - Prendre une pleine part dans les relations internationales

SOUS OBJECTIF

39 MUTUALISER ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES

La Nouvelle-Calédonie devrait profiter de l'expérience acquise par d'autres pays pour atteindre plus rapidement les objectifs du parc.

La Nouvelle-Calédonie peut également partager ses expériences positives ou négatives avec d'autres pays et leur permettre d'atteindre plus rapidement leurs objectifs de développement durable.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des partenariats bilatéraux.

SOUS OBJECTIF

40 FAIRE CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LE PARC DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES

La Nouvelle-Calédonie devrait partager les travaux réalisés par le parc, pour se faire connaître et pour chercher de nouveaux financements. Cette communication peut se faire notamment au travers d'une participation aux congrès et forums internationaux sur l'environnement marin.

La Nouvelle-Calédonie pourra valoriser l'action du parc pour répondre aux recommandations des instruments internationaux et atteindre les objectifs d'Aichi.



Les aires marines membres du réseau Big Ocean



GLOSSAIRE

Définitions issues de :

(1) dictionnaire-environnement.com

(2) www.larousse.fr

(3) *Lexique d'écologie, d'environnement et d'aménagement du littoral*, François Cabane, IFREMER, MAJ 2012

(4) Définitions retenues par le bureau

Aichi : Les « Objectifs d'Aichi » constituent le nouveau Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010.

Biodiversité : La biodiversité est un terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce. (1)

Biomasse : La biomasse désigne l'ensemble des végétaux et des animaux, ainsi que des déchets organiques qui leur sont associés. (1) La biomasse est l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale. (actu-environnement.com) Poids total de matière d'un individu, d'un groupe, d'une classe d'âge, d'un stock, d'une population, etc. (3)

Biomolécule active : Substance active à des fins thérapeutiques, cosmétiques, aquacoles ou environnementales (ASR) / Substance qui possède des propriétés thérapeutiques / Molécules qui possèdent des propriétés biologiques ou des substances biologiquement actives.

Connectivité : La connectivité écologique désigne la connexion fonctionnelle et effective nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes sur le long terme. La connectivité s'exprime à différentes échelles spatiales, fonctionnelles et temporelles. C'est un moteur essentiel de la répartition des espèces. (Analyse stratégique de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, Agence des aires marines protégées)

Conservatoire des espaces naturels (CEN) : Le CEN a pour mission d'étudier, de comprendre, de conserver, de protéger, de restaurer, de valoriser et de faire connaître les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable. Il intervient sur le thème de la conservation de la forêt sèche, sur celui de la coordination et de la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial et sur la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes. (www.cen.nc)

Écosystème : Un écosystème résulte de l'association d'une communauté d'espèces vivantes et de son environnement physique, ainsi que des nombreuses interactions qui les unissent. (4)

Endémique : Se dit des espèces vivantes propres à un territoire bien délimité. (2)

Fait pour une population animale ou végétale de développer dans un lieu isolé des caractéristiques particulières, voire d'évoluer jusqu'à former des espèces qui n'existent qu'en ce lieu. (3)

Gestion intégrée : La gestion intégrée désigne un mode de gestion de certaines activités qui intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui leur sont liés. (1)

Gouvernance : La gouvernance se rapporte au pilotage du parc, en particulier la composition et le fonctionnement des instances qui y participent, et aux modalités par lesquelles sont prises les décisions relatives au parc. La bonne gouvernance signifie que les décisions sont efficaces, mais aussi qu'elles satisfont à des critères comme la participation, la transparence, la responsabilité ou encore le respect des pratiques et coutumes. (4)

Habitat : L'habitat désigne le (ou les) lieu(x) où vit une population d'individus d'une espèce donnée ou d'un groupe d'espèces, pour tout ou partie de leur cycle de vie. Il regroupe l'ensemble des caractéristiques nécessaires à leur survie (nourriture, refuge, reproduction...). Il est dit « remarquable » quand il exerce des fonctionnalités importantes et qu'il rassemble des enjeux scientifiques, écologiques, économiques et/ou socioculturels. (4)

Impact : Désigne un aspect d'une action qui risque de causer un effet. Est appelé impact environnemental toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme. (1) En matière d'environnement, ce terme désigne l'effet d'une transformation locale du milieu sur le reste de l'environnement. (3)

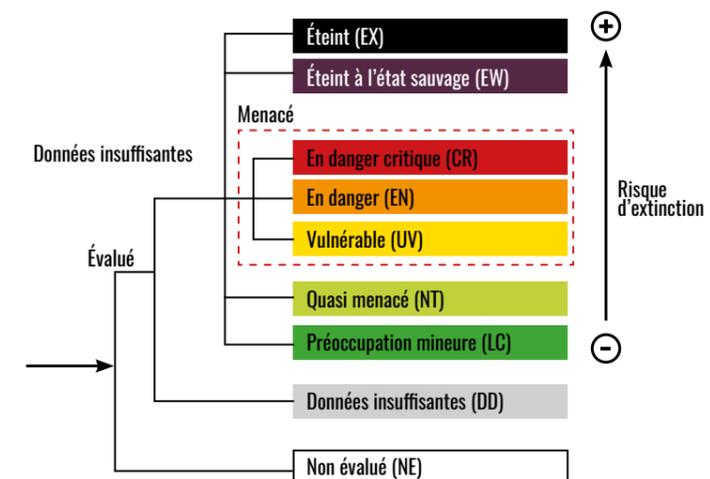
Interaction : Relation d'action réciproque entre deux éléments. (1)

Menacé/vulnérable/en danger :

Les catégories et critères de la liste rouge de l'UICN se veulent un système simple et facile à comprendre pour classer les espèces qui risquent de s'éteindre à l'échelle mondiale.

En danger (EN) : Un taxon est dit En danger lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie En danger (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Vulnérable (VU) : Un taxon est dit Vulnérable lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères A à E correspondant à la catégorie Vulnérable (voir section V) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. (Catégories et critères de la liste rouge de l'UICN, version 3.1, deuxième édition, UICN 2012)



Migratrice : Désigne une espèce qui se déplace de manière saisonnière d'un habitat à un autre, parfois sur de longues distances. (1)

Organisation maritime internationale (OMI) : Institution spécialisée des Nations unies chargée d'assurer la sécurité et la sûreté des transports maritimes et de prévenir la pollution des mers par les navires. (www.imo.org)

Palangrier : Navire de pêche utilisant des palangres, dispositif pour la pêche en mer des poissons de fond (poissons plats, congres, chiens de mer, thonidés), constitué d'une corde le long de laquelle sont attachés des fils munis d'hameçons. (2)

Plan de gestion : Art. L. 334-5 : « Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre. »



Protection/conservation/préservation : La protection est un terme global qui comprend à la fois, la préservation qui est écocentrée et la conservation qui est biocentrée.

Conservation : Désigne une protection de la manière la plus stricte qui soit, allant dans le sens de la sanctuarisation.

Préservation : Indique, au contraire, une protection plus légère, une réponse précise à une menace avérée, ne menant pas pour autant à une sanctuarisation de la nature. (4)

Réserve intégrale : La réserve intégrale constitue un espace intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels et dépourvu d'établissements permanents ou importants : elle est protégée et gérée à des fins de préservation de son état naturel. L'accès à une réserve intégrale est strictement limité et contrôlé [...]. (délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées)

Réserve naturelle : La réserve naturelle est une zone destinée à préserver l'intégrité écologique dans les écosystèmes et à exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec cet objectif, tout en offrant des possibilités de visite à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales [...]. (délibération n° 51/CP du 20 avril 2011 relative à la définition des aires protégées)

Résilience : Désigne la résistance d'un milieu aux perturbations. (1)

En écologie, on désigne par ce terme la capacité de récupération d'une population, ou son retour à l'état normal après un « impact » (tout ce qui a pu altérer son nombre, sa diversité spécifique, sa richesse...). (3)

Risque : Le concept de risque, tel que défini par la Commission européenne, prend en compte deux éléments tels que la probabilité que survienne un élément dangereux et la sévérité de ses conséquences. Le risque pour l'environnement est la probabilité d'exposition à un danger pour les populations constituant les écosystèmes. Le risque attaché à un événement particulier se caractérise par sa probabilité et par la gravité de ses effets. (1)

Probabilité qu'un danger se manifeste (probabilité d'occurrence x gravité des conséquences). Le risque constitue la probabilité de subir un dommage résultant d'un danger. Pour qu'il y ait risque, il faut qu'il y ait exposition au danger (prendre un risque = s'exposer à un danger). (3)

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : Créée en 1948, l'UICN est une union de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Seule organisation environnementale ayant le statut officiel d'Observateur des Nations unies, elle veille à ce que la conservation de la nature soit entendue au plus haut niveau de la gouvernance internationale. (www.uicn.org)

Valoriser : Donner, faire prendre de la valeur à quelque chose. Donner une importance accrue à quelque chose, le mettre en valeur. (2)

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux, ou zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) : Correspond à un site ayant un grand intérêt ornithologique, car hébergeant des populations d'oiseaux jugées d'importance communautaire. Ces zones ont été recensées dans le cadre d'un inventaire national effectué sous l'autorité du ministère de l'Environnement et coordonné par la Ligue pour la protection des oiseaux. (1)

Zone reconnue par les Communautés Européennes comme nécessaire à la survie et à l'équilibre écologique des populations d'oiseaux, spécialement en matière d'oiseaux migrateurs ayant besoin de trouver sur leur route ou au terme de leur voyage les aires de repos, de nidification, ou de nourriture sans lesquelles ils disparaîtraient de l'ensemble de la Communauté. (3)

Zone remarquable : Zone de vie et de services écosystémiques qui permet la bonne résilience des espèces.

Un espace remarquable est caractérisé par des traits inhabituels, peu courants, qui le distinguent des espaces caractéristiques. Il peut s'agir d'un paysage particulièrement beau, d'un site d'une rare qualité, d'une végétation comportant des plantes rares, d'un biotope propice à la survie d'une espèce animale ailleurs menacée... (3)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Bastien PREUSS - Récif de l'Astrolabe (© Bastien Preuss) : couverture

Francesca BENZONI - Récif corallien (© Francesca Benzoni / Projet IRD - POST BLANCO) : page 4

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Île de Hunter (© DAM-NC SPE) : page 4

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Noddi brun (© DAM-NC SPE) : page 5

Jean-Michel BORÉ - Bénitier (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 5

Claire GARRIGUE - Rostre de baleine à bosse (© Claire Garrigue / IRD - MARACAS) : page 5

Jean-Michel BORÉ - Gorgone (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : pages 6, 7

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux, île Surprise (© DAM-NC SPE) : page 8

Jean-Michel BORÉ - Coraux (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 9

Théa JACOB - Caye, plateau des Chesterfield (© Théa Jacob / WWF) : page 9

Pierre BACHY - Sternes huppées (© Pierre Bachy / SCO) : page 9

Damien BUISSON - Faune d'Entrecasteaux (© Otro Mundo) : page 9

Nicolas JOB - Navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Amborella (© Nicolas Job / Heos Marine Pacifique / Projet IRD - MARACAS) : page 10

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Frégate du Pacifique, Plateau des Chesterfield (© DAM-NC SPE) : page 10

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Plateau des Chesterfield (© DAM-NC SPE) : page 11

Julien BAUDAT FRANCESCHI - Île de Matthew (© Julien Baudat Franceschi / SCO) : page 11

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Comités de gestion du parc naturel de la mer de Corail (© DAM-NC SPE) : pages 12, 13

Laurent VIGLIOLA - Récif dans le parc naturel de la mer de Corail (© Laurent Vigliola / Projet IRD - PRISTINE) : page 14

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux (© DAM-NC SPE) : page 15

Pierre BACHY - Coucher de soleil à l'îlot Reynard, Chesterfield (© Pierre Bachy / SCO) : page 15

IFREMER - Fou masqué, oiseau marin dans le parc naturel de la mer de Corail (©Projet IFREMER - TECTA) : page 15

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Poisson napoléon (© DAM-NC SPE) : page 15

Théa JACOB - Caye, plateau des Chesterfield (© Théa Jacob / WWF) : page 17

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Walpole (© DAM-NC SPE) : page 18

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux, îlot Huon, traçage du trait avec un boulet pour le comptage des traces de tortues vertes (© DAM-NC SPE) : page 19

Pierre BACHY - Fou brun, île Hunter (© Pierre Bachy / SCO) : page 19

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte bathymétrique du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 19

Maël Imirizaldu - Anémones et poissons clowns, récif de l'Astrolabe (©Maël Imirizaldu / Conservation International - Projet BIOREEF) : page 20

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte de situation du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 21

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte des terres émergées

(© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 21

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte du milieu physique dans le parc naturel de la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 21

Maël Imirizaldu - Requin gris (© Maël Imirizaldu / Conservation International - Projet BIOREEF) : page 23

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte des fonds marins du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 24



Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte des écosystèmes profonds du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : pages 25, 53, 54

Jean-Michel BORÉ - Comptage visuel de poissons récifaux (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : pages 26, 27

Jean-Michel BORÉ - Coraux durs (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 28

Maël Imirizaldu - Perroquets à bosse (© Maël Imirizaldu / Conservation International - Projet BIOREEF) : page 23

Pierre BACHY - Phaéton à brin jaune ou paille en queue (© Pierre Bachy / SCO) : page 28

Pierre BACHY - Île Longue, plateau des Chesterfield (© Pierre Bachy / SCO) : page 29

Laurent VIGLIOLA - Récif dans le parc naturel de la mer de Corail (© Laurent Vigliola / Projet IRD - PRISTINE) : page 30

Pierre BACHY - Caye sud, plateau des Chesterfield (© Pierre Bachy / SCO) : page 30

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Poussin noddî noir, plateau des Chesterfield, Île Longue (© DAM-NC SPE) : page 30

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux, Île Surprise (© DAM-NC SPE) : page 31

Richard GRIFFITHS - Crabe (© Richard Griffiths / PII / Mission Walpole 2014) : page 31

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Plateau des Chesterfield (© DAM-NC SPE) : page 31

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Baleine à bosse (© DAM-NC SPE) : page 32

Jean-Michel BORÉ - Récif dans le parc naturel de la mer de Corail (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 32

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Walpole (© DAM-NC SPE) : page 33

Nicolas JOB - Baleine à bosse à Antigonie (© Nicolas Job / Heos Marine Pacifique / Projet IRD - MARACAS) : pages 34, 35

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte des écosystèmes coralliens du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 36

Jean-Michel BORÉ - Tortue verte (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 37

Philippe FROLLA (© Philippe Frolla / UNC - Projet BIOREEF) : page 37

Nicolas JOB - Baleine à bosse (© Nicolas Job / Heos Marine Pacifique / Projet IRD - MARACAS) : page 38

Théa JACOB - Sternes fuligineuses, plateau des Chesterfield (© Théa Jacob / WWF) : pages 38, 39

IFREMER - Dauphins dans le parc naturel de la mer de Corail (© Projet IFREMER - TECTA) : page 39

Nicolas PETIT, Raie (© Nicolas Petit) : page 39

Philippe FROLLA (© Philippe Frolla / UNC - Projet BIOREEF) : page 40

William ROBBINS (© William Robbins / Wildlife Marine / Projet APEX - IRD) : page 41

Damien BUISSON - Tortue verte (© Damien Buisson) : page 41

Nicolas JOB - Baleine à bosse (© Nicolas Job / Heos Marine Pacifique / Projet IRD - MARACAS) : page 42

Pierre BACHY - Gygis Alba (© Pierre Bachy / SCO) : page 43

Laurent VIGLIOLA - Requin gris (© Laurent Vigliola / IRD) : page 43

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux, comptage des traces de tortues vertes femelles et technique de traçage du trait : herse, boulet et râteau (© DAM-NC SPE) : page 45

Pierre BACHY - Phaéton à brin jaune ou paille en queue (© Pierre Bachy / SCO) : page 46

Pierre BACHY - Fous masqués juvéniles (© Pierre Bachy / SCO) : page 47

Pierre BACHY - Poussin phaéton ou paille en queue (© Pierre Bachy / SCO) : page 48

Pierre BACHY - Poussin phaéton ou paille en queue (© Pierre Bachy / SCO) : page 49

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Baguage d'une tortue verte (© DAM-NC SPE) : page 50

Jean-François BUTAUD - Falaise de Walpole, côté Ouest (© Jean-François Butaud / Conservation International - Mission Walpole 2018) : page 51

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Fumerolles de soufre sur l'île de Matthew (© DAM-NC SPE) : page 53

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Pêche à la palangre dans le parc naturel de la mer de Corail, navire La Renaissance (© Programme des observateurs embarqués de Nouvelle-Calédonie) : page 55

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte de la zone de présence des palangriers (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 56

Julien BAUDAT FRANCESCHI - Ile de Matthew (© Julien Baudat Franceschi / SCO) : page 57

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte de l'écosystème pélagique (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 58

Nicolas JOB - Le navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Amborella (© Nicolas Job / Heos Marine Pacifique / Projet IRD - MARACAS) : page 59

Jean-Michel BORÉ - Thon à dents de chien (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 59

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte des prises accidentelles relâchées mortes (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 60

Bastien PREUSS - Île Matthew (© Bastien Preuss) : pages 62, 63

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Navire du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Amborella (© DAM-NC SPE) : page 64

David UGOLINI, Île Surprise, atolls d'Entrecasteaux (© David Ugolini / SCO) : page 65

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Falaises de Walpole (© DAM-NC SPE) : page 65

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Entrecasteaux, îlot Huon, caye nord (© DAM-NC SPE) : page 67

Théa JACOB - Îlot du Mouillage, plateau des Chesterfield (© Théa Jacob / WWF) : page 67

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - 6^e Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail (© DAM-NC SPE) : pages 68, 69

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - 5^e Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail (© DAM-NC SPE) : page 69

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Fous bruns (© DAM-NC SPE) : page 69

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte du contexte régional du parc naturel de la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 70

WCPCFC, Carte de la zone d'action de la Commission des pêches du pacifique occidental (© WCPCFC) : page 71

Pierre BACHY, Sternes à nuque noire (© Pierre Bachy / SCO) : pages 72, 73

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Île Surprise, atolls d'Entrecasteaux (© DAM-NC SPE) : page 74

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Poussin frégate du Pacifique (© DAM-NC SPE) : page 75

Jean-Michel BORÉ - Gorgone (© Jean-Michel Boré / projet IRD - PRISTINE) : page 75

Théa JACOB - Ilot du Mouillage, plateau des Chesterfield (© Théa Jacob / WWF) : page 76

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Passionnés d'ornithologie, membres de la Société Calédonienne d'Ornithologie (© DAM-NC SPE) : page 77

Laurent VIGLIOLA - Coraux (© Laurent Vigliola / IRD) : page 77

Nicolas PETIT, Requin corail ou requin pointe blanche (© Nicolas Petit) : page 78

Pierre BACHY - Bébé tortue verte (© Pierre Bachy / SCO) : page 79

Pierre BACHY - Sterne néréis (© Pierre Bachy / SCO) : page 79

Jean-François BUTAUD - Locomotive, vestige de l'exploitation du guano, atolls d'Entrecasteaux (© Jean-François Butaud / Conservation International - Mission Walpole 2015) : page 51

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Fou brun et son poussin (© DAM-NC SPE) : page 81

Grégory TRASTOUX, Visiteurs dans le parc naturel (© Grégory Trastoux / SCO) : page 83

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Pêche à la palangre dans le parc naturel, navire Vaillant (© Programme des observateurs embarqués de Nouvelle-Calédonie) : page 84

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Pêche à la palangre dans le parc naturel, navire Résolu (© Programme des observateurs embarqués de Nouvelle-Calédonie) : page 85



Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Débarquement au quai des pêches, navire La Renaissance (© Programme des observateurs embarqués de Nouvelle-Calédonie) : page 85

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Débarquement au quai des pêches, navire Vaillant (© Programme des observateurs embarqués de Nouvelle-Calédonie) : page 85

Jean-Michel BORÉ - Navire Amborella (© Jean-Michel Boré / IRD) : page 87

Alan FRIEDLANDER - Récif Astrolabe (© Alan Friedlander / Projet IRD - PRISTINE) : page 87

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Résidence culturelle à la tribu de Kouergoa (Thio), aire coutumière de Xâraciù (© DAM-NC SPE) : page 88

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Visite d'un palangrier par les membres du Comité de gestion (© DAM-NC SPE) : page 89

Jean-Michel BORÉ - Navire Amborella (© Jean-Michel Boré / IRD) : page 89

Jean-François BUTAUD - Îlot Le Leizour, atolls d'Entrecasteaux (© Jean-François Butaud / Conservation International - Mission Florule du Parc) : page 89

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - 2^e Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail (© DAM-NC SPE) : page 89

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Résidence culturelle à la tribu de Grand Borendy (Thio), aire coutumière de Xâraciù (© DAM-NC SPE) : page 90

Pierre BACHY - Fous masqués, poussin et adulte (© Pierre Bachy / SCO) : page 90

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Présentation du parc naturel de la mer de Corail, à la tribu de Gatope avec les coutumiers de l'aire Hoot Ma Waap (© DAM-NC SPE) : page 90

Francesca BENZONI - Récif corallien (© Francesca Benzoni / Projet IRD - POST BLANCO) : pages 90, 91

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Présentation du parc naturel de la mer de Corail à la population de Koné (province Nord) (© DAM-NC SPE) : page 91

Jean-Michel BORÉ - Comptage de poissons (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 89

Pierre BACHY - Sternes à nuque noire (© Pierre Bachy / SCO) : page 92

Jean-François BUTAUD - Îlot Surprise, atolls d'Entrecasteaux (© Jean-François Butaud / Conservation International - Mission Florule du Parc) : page 93

Pierre BACHY - Sterne huppée (© Pierre Bachy / SCO) : page 94

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Carte de situation du parc naturel dans la mer de Corail (© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DAM-NC SPE) : page 96

Direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie, Service Pêche et Environnement - Fou brun (© DAM-NC SPE) : page 97

Big Ocean - carte des aires marines membres du réseau (© Big Ocean) : page 98

Jean-Michel BORÉ - Crinoïde non pédonculé (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : page 99

Jean-Michel BORÉ - Gorgone (© Jean-Michel Boré / Projet IRD - PRISTINE) : dernière page de couverture





YLANG YLANG.COM



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Parc naturel
de la mer
de Corail